

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE SFCR

Cardif Lux Vie

31 décembre 2021



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur
d'un monde
qui change

Table des matières

Introduction	5
Synthèse	6
A. Activité et Performance	8
A.1 Activité et environnement externe	8
A.1.a Actionnariat de qualité	8
A.1.b Evènements significatifs de la période	9
A.1.c Evénements postérieurs à la clôture	9
A.1.d Informations générales	10
A.2 Performance des activités de souscription	11
A.2.a Evolution du chiffre d'affaires	11
A.2.b Evolution du résultat de l'exercice	12
A.3 Performance des activités d'investissements	13
A.3.a Composition des placements	13
A.3.b Résultats financiers	14
A.4 Performances des autres activités	15
A.5 Autres informations.....	15
B. Système de gouvernance	16
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	16
B.1.a Le Conseil d'administration	16
B.1.b Les Comités spécialisés du Conseil d'administration	16
B.1.c Les dirigeants effectifs.....	17
B.1.d Les instances de gouvernance opérationnelle	17
B.1.e Les fonctions clés	18
B.1.f Politique de rémunération.....	19
B.1.g Conflits d'intérêt.....	19
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	20
B.3 Système de gestion des risques	21
B.3.a Un cadre global de gestion du risque	21
B.3.b Rôles, responsabilités et processus de gestion des risques clés	21
B.3.c La gestion des familles de risques	23
B.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité.....	26
B.4.a Le processus de détermination du profil de risque.....	26
B.4.b Le rapport ORSA	26
B.5 Système de contrôle interne.....	27
B.5.a Organisation du contrôle interne	27
B.5.b Les procédures clés du contrôle interne	30
B.6 Fonction d'Audit Interne.....	31
B.7 Fonction Actuarielle	32
B.8 Sous-traitance.....	33
B.8.a Les activités sous-traitées	33
B.8.b La gouvernance de sous-traitance	33
B.8.c Dispositif de contrôle	34
B.9 Adéquation du système de gouvernance	35
B.10 Autres informations.....	35
C. Profil de risque	36
C.1 Risque de souscription	37
C.1.a Définition.....	37
C.1.b Exposition au risque	37
C.1.c Concentration	37
C.1.d Gestion et suivi du risque	38
C.1.e Stress tests et analyses de sensibilité.....	38
C.2 Risque de marché	39
C.2.a Définition.....	39
C.2.b Placements de Cardif Lux Vie	39

C.2.c	Exposition au risque	40
C.2.d	Concentration	41
C.2.e	Gestion et suivi du risque	42
C.2.f	Stress tests et analyses de sensibilité	42
C.3	Risque de contrepartie	43
C.3.a	Définition	43
C.3.b	Exposition au risque	43
C.3.c	Concentration	43
C.3.d	Gestion et réduction du risque.....	43
C.4	Risque de liquidité	44
C.4.a	Définition.....	44
C.4.b	Exposition au risque	44
C.4.c	Gestion et réduction du risque.....	45
C.4.d	Sensibilité	46
C.5	Risque opérationnel.....	47
C.5.a	Définition.....	47
C.5.b	Les indicateurs de Risque Opérationnel	47
C.5.c	Exposition au risque	47
C.5.d	Principales techniques de gestion ou réduction des risques	47
C.6	Autres risques matériels	48
C.7	Autres informations.....	48
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	49
D.1	Actifs	49
D.2	Provisions techniques.....	52
D.2.a	Synthèse des provisions techniques par <i>line of business</i> Solvabilité 2	52
D.2.b	Réconciliation avec les états financiers.....	52
D.2.c	Principes de valorisation des provisions techniques.....	53
D.2.d	Méthodes d'évaluation des provisions techniques – Général	53
D.2.e	Méthodes d'évaluation des provisions techniques- Epargne et Prévoyance.....	53
D.2.f	Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques	53
D.2.g	Courbe des taux	54
D.3	Autres passifs	55
D.4	Méthodes alternatives de valorisation	57
D.5	Autres informations.....	57
E.	Gestion du Capital	58
E.1	Fonds propres.....	58
E.1.a	Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR.....	58
E.1.b	Faits marquants de l'exercice.....	58
E.1.c	Structure, montant et qualité des fonds propres	58
E.1.d	Fongibilité et transférabilité des fonds propres.....	59
E.1.e	Classification des fonds propres hors mesures transitoires	59
E.2	Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR)	61
E.2.a	Montants de SCR et de MCR	61
E.2.b	Information sur les données servant au calcul du MCR.....	61
E.2.c	Montant de SCR par module de risque	61
E.2.d	Ratios de couverture	62
E.2.e	Information sur d'éventuels calculs simplifiés	62
E.2.f	Utilisation des USP	62
E.3	Option de calcul retenue pour le calcul du SCR (article 304)	62
E.4	Différences entre la formule standard et le modèle interne	62
E.5	Montant des non-conformités avec MCR et SCR	62
E.6	Autres informations.....	62
F.	Acronymes.....	63
G.	Annexes – Etats Quantitatifs Annuels.....	64
S.02.01.02	- Bilan	64
S.05.01.02	- Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	66
S.05.02.01	- Primes, sinistres et dépenses par pays	67

S.12.01.02 - Provisions techniques vie	68
S.22.01.01 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires.....	69
S.23.01.01 - Fonds propres.....	70
S.25.01.01 - Capital de solvabilité requis	72
S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR).....	73

Introduction

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« Solvency and Financial Conditions Report ») concerne la Société Cardif Lux Vie. Il se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité 2 au titre de l'exercice 2021, présentés le 30 Mars 2022 par le Comité Audit & Risques au Conseil d'administration. Le rapport a été validé par le Comité Audit & Risques du 29 Mars 2022.

Les exigences relatives au rapport sur la solvabilité et la situation financière sont précisées dans les articles 51 à 56 de la Directive Solvabilité 2 et des Actes Délégués, adoptés le 10 octobre 2014 par la Commission Européenne. Ils fournissent des détails sur le contenu, la structure et les modalités de divulgation des rapports :

Art. 290 à 292 :	Définition de la structure, Importance relative et Synthèse
Art. 293 :	Activité et résultats
Art. 294 :	Système de gouvernance
Art. 295 :	Profil de risque
Art. 296 :	Valorisation à des fins de solvabilité
Art. 297 :	Gestion du capital

Le rapport contient des informations descriptives tant qualitatives que quantitatives, complétées s'il y a lieu, par des modèles de déclaration quantitative.

Sauf mention contraire, toutes les données présentées dans ce rapport sont exprimées en millions d'euros.

AVERTISSEMENT

Les chiffres figurant dans ce rapport ne sont pas audités.

Ce rapport peut contenir des prévisions fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. La valeur des provisions techniques repose ainsi sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles. Cet exercice suppose aussi le recours à l'appréciation et à l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des calculs. A ce titre, la valeur des provisions techniques comporte une part d'incertitude.

Aucune garantie ne peut être ainsi donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à Cardif Lux Vie et ses investissements ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et de la situation financière générale.



Christian Gibot

Chief Executive Officer

Synthèse

Activité et Performance

Cardif Lux Vie est une compagnie d'assurance luxembourgeoise qui se positionne parmi les acteurs majeurs du marché. Assureur engagé auprès de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, la Compagnie fournit des solutions et des services de haute qualité contribuant à une croissance durable et responsable.

Détenue par un actionnariat solide (BNP Paribas Cardif et BGL BNP Paribas), elle conjugue avec succès savoir-faire local et expertise internationale afin de répondre aux besoins spécifiques de ses clients et partenaires.

Cardif Lux Vie réalise une année record en affichant 3,4 milliards d'euros de primes (+ 92.9% par rapport à 2020) et une collecte nette de 1,6 milliards d'euros réalisée à 82% en Unités de Compte (UC).

Au niveau de l'activité Wealth Management, Cardif Lux Vie enregistre un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros, en croissance de 98% par rapport à 2020, réalisé à 71% en Unités de Compte.

Outre la proposition d'une nouvelle offre de service, cette année a été notamment rythmée par la reprise de l'animation commerciale, soutenue par des actions concrètes en termes de digitalisation avec la livraison de parcours 100% dématérialisés dans la plateforme e-Club. L'activité a également été portée par le développement de nos supports en Unités de Compte : élargissement de la distribution du Fonds d'Assurance Spécialisé et de la gamme des Fonds Externes, création de Fonds Internes Collectifs thématiques et accessibilité accrue du private equity. Cela constitue le socle d'une stratégie de développement solide et ambitieuse pour les années à venir.

L'activité au niveau du marché des résidents luxembourgeois s'élève à 169,6 millions d'euros, et la collecte pour la clientèle de détail au Luxembourg et en Grande-Région s'élève à 74,3 millions d'euros.

Le volet Prévoyance a retrouvé son niveau d'avant crise (15,3 millions d'euros) et le volet Épargne Programmée reste stable (-3.6% par rapport à l'année dernière). Concernant la distribution, l'activité via les réseaux de Courtage a progressé de 14% et la collaboration avec le réseau BGL BNP Paribas a été renforcée. La poursuite de la digitalisation de notre plateforme et le plein apport d'un modèle opérationnel transformé, automatisé et intégré, doit permettre demain à la Compagnie de continuer à gagner des parts de marché et développer de nouvelles opportunités partenariales.

Cardif Lux Vie enregistre un résultat net après impôts de 50,0 millions d'euros en hausse de 27.7% par rapport à 2020 témoignant de la performance soutenue tout au long de l'année et de la solidité de son modèle.

Le taux de rendement des actifs s'établit à 2.24% en 2021, en hausse de 25 points de base par rapport à 2020. Les plus-values réalisées sur les supports actions et le résultat sur le change ont permis de remonter le taux de rendement du Fonds Général malgré une baisse du rendement sur la composante obligataire.

Système de gouvernance

Cardif Lux Vie est une Société anonyme, dirigée par un Conseil d'administration et une Direction Générale.

Le Conseil d'administration de la Société dispose de trois comités spécialisés : le Comité Audit & Risques, le Comité ALM et investissements et le Comité de rémunération et nomination.

La réglementation Solvabilité 2 telle que déclinée au sein de Cardif Lux Vie définit les quatre fonctions clés suivantes :

- la fonction de Gestion des risques ;
- la fonction Conformité ;
- la fonction Audit ;
- la fonction Actuarielle.

L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès de ses responsables aux membres du Conseil d'administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

Profil de risque

Le capital de solvabilité requis (SCR) est en hausse de 14.85% par rapport au 31 décembre 2020 expliqué par les augmentations des SCR au titre des risques de marché, de souscription et opérationnel.

Le SCR au titre du risque de marché s'élève ainsi à 579 millions d'euros, en hausse de 17% par rapport à 2020, avant diversification, et représente 84% du SCR global. Il est composé de six modules de risque dont les principaux sont les risques Actions et Spreads.

Le SCR du risque de souscription s'établit à 236 millions d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 28% par rapport au 31 décembre 2020 et principalement expliqué par la hausse des profits futurs dans un environnement économique de taux plus favorables (hausse du risque de rachats massifs lié aux profits futurs plus élevés).

Valorisation à des fins de solvabilité

Les comptes statutaires de Cardif Lux Vie sont réalisés selon les normes luxembourgeoises. Cardif Lux Vie produit le bilan sous Solvabilité 2 conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

Gestion du capital

La Politique de Gestion du Capital de Cardif Lux Vie a pour objectif notamment de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 100% le SCR défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres, en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

Au 31 décembre 2021, le montant des fonds propres éligibles au SCR s'établit à 987 millions d'euros. Le montant des fonds propres éligibles au minimum de capital requis (MCR) s'élève à 807 millions d'euros.

Le montant de SCR est de 690 millions d'euros et le montant de MCR de 310 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont respectivement de 143% et de 260%.

A. Activité et Performance

A.1 Activité et environnement externe

Cardif Lux Vie S.A (la « Société ») est une Société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 5 avril 1994. La Société a pour objet toutes opérations d'assurance, de coassurance et de réassurance dans la branche vie.

La Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 47.240.

Cardif Lux Vie est une compagnie d'assurance vie luxembourgeoise qui se positionne parmi les acteurs majeurs du marché. Assureur engagé auprès de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, la Compagnie fournit des solutions et des services de haute qualité contribuant à une croissance durable et responsable.

- Au Luxembourg et en Grande Région, Cardif Lux Vie fournit aux réseaux de bancassurance et de courtage des solutions d'assurance vie épargne, retraite et prévoyance à forte valeur ajoutée pour les particuliers et les professionnels.
- Pour les clients fortunés évoluant dans un contexte international, la Compagnie élabore des offres sur mesure et pérennes en architecture ouverte à travers un large réseau de partenaires haut de gamme. S'appuyant sur une gamme complète d'outils d'ingénierie patrimoniale, ses solutions de planification accompagnent les clients et partenaires sur le long terme.

A.1.a Actionnariat de qualité

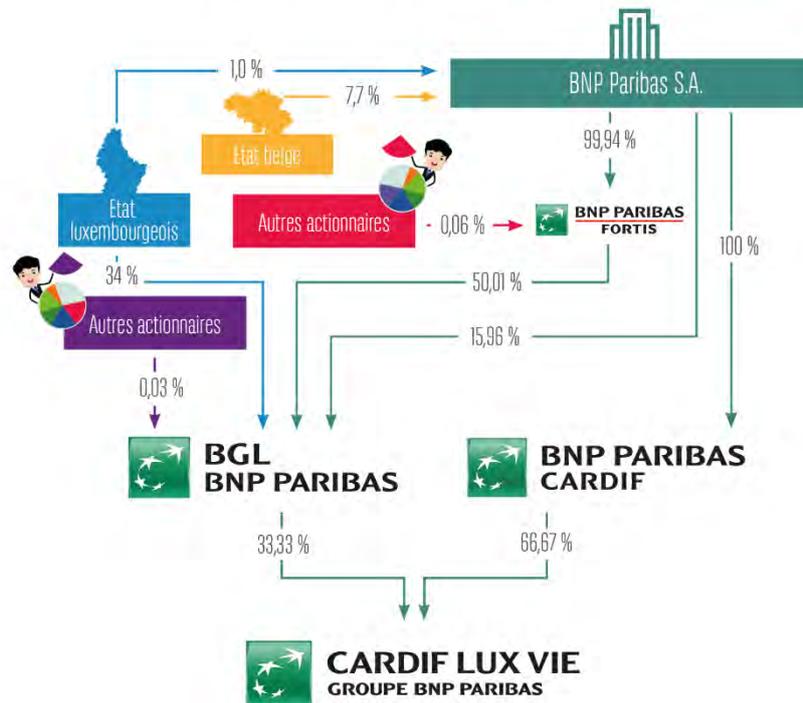
Cardif Lux Vie est détenue par un actionnariat solide bénéficiant de forts ancrages à la fois locaux et internationaux.

BNP Paribas Cardif est actionnaire majoritaire de Cardif Lux Vie avec 66.67% des actions. BGL BNP Paribas détient 33.33% des actions de Cardif Lux Vie.

BNP Paribas Cardif est la filiale assurance du Groupe BNP Paribas, un leader européen des services bancaires et financiers et l'une des banques les plus solides au monde. Présent dans 35 pays avec des positions fortes dans trois zones (Europe/Moyen-Orient/Afrique, Asie et Amérique latine), auprès de 100 millions de clients, BNP Paribas Cardif est devenu un spécialiste mondial de l'assurance de personnes et un acteur majeur du financement de l'économie.

BGL BNP Paribas est une des plus grandes banques du Grand-Duché de Luxembourg et fait partie du Groupe BNP Paribas. Elle propose à ses clients particuliers, professionnels, banque privée et entreprises une gamme particulièrement large de produits financiers et de solutions de bancassurance.

VISION ÉLARGIE DE L'ACTIONNARIAT



A.1.b Événements significatifs de la période

COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé a reconnu l'épidémie de coronavirus comme pandémie le 11 mars 2020. Des mesures de soutien financier aux entreprises et aux particuliers ont été prises par les gouvernements de plusieurs états pour soutenir l'économie. Cependant la chaîne mondiale d'approvisionnement ainsi que la demande de biens et services ont été impactés par cette crise et la croissance mondiale fortement ralentie.

Dans ce contexte les comptes au 31 décembre 2021 ont été préparés sur la base de la continuité d'activité en tenant compte des recommandations du régulateur local et des organismes normatifs concernant la COVID-19 et ses conséquences.

A.1.c Événements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2021, l'invasion de l'Ukraine fin février 2022 a conduit de nombreux gouvernements dans le monde à imposer des sanctions économiques envers la Russie. L'impact sur les marchés financiers et l'environnement des affaires de ces événements a été significativement négatif et les conséquences à long terme sur l'économie mondiale, et en particulier européenne, sont encore incertaines.

Au niveau du Fonds Général, Cardif Lux Vie n'a aucune exposition directe à la Russie, à l'Ukraine ou à des actifs libellés en roubles et l'exposition indirecte est négligeable.

A.1.d Informations générales

Les comptes annuels de la Société sont audités par Deloitte Audit, 20 Boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg, sous la responsabilité de Ronan Richard, Réviseur d'entreprises agréé.

Cardif Lux Vie est une entité supervisée par le Commissariat aux Assurances situé 7, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

A.2 Performance des activités de souscription

Les données chiffrées présentées ci-après sont issues des comptes annuels de Cardif Lux Vie. Le compte de résultat net de réassurance après impôts de Cardif Lux Vie se présente comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	%
Primes	3 386	1 754	93%
Produits des placements	578	515	12%
Ajustements A.C.A.V. (plus-values)	2 185	509	329%
Autres produits techniques	22	28	-21%
Charges des sinistres	- 1 848	- 1 954	-5%
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 3 840	- 70	5409%
Participation aux résultats	- 43	- 55	-22%
Frais d'acquisition et d'administration	- 103	- 100	4%
Charges des placements	- 102	- 202	-50%
Ajustements A.C.A.V. (moins-values)	- 156	- 352	-56%
Autres charges techniques	- 13	- 30	-56%
Produits des placements transférés	- 14	- 8	76%
Résultat technique de l'assurance vie	53	35	49%
Résultat non technique (hors impôts)	14	8	76%
Résultat de l'exercice avant impôts	66	43	54%
Impôts	- 16	- 4	317%
Résultat de l'exercice	50	39	28%

A.2.a Evolution du chiffre d'affaires

Cardif Lux Vie réalise une année record en affichant 3,4 milliards d'euros de primes (+ 93% par rapport à 2020) :

En millions d'euros	2021	2020	%
Wealth Management Unités de Comptes	2 339	1 031	126,8%
Wealth Management Fonds Général	977	645	51,4%
Total Wealth Management	3 316	1 676	97,8%
Marché Local épargne	59	63	-6,6%
Marché Local protection	15	18	-13,6%
Total Marché Local	74,32	81	-8,2%
Total Collecte	3 390	1 757	92,9%

L'écart de 3,4 millions d'euros sur les primes 2021 entre les 2 tableaux ci-dessus correspond aux primes cédées en réassurance.

Au niveau de l'activité Wealth Management, Cardif Lux Vie enregistre un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros, en croissance de 98% par rapport à 2020, réalisé à 71% en Unités de Compte (UC).

Outre la proposition d'une nouvelle offre de service, cette année a été notamment rythmée par la reprise de l'animation commerciale, soutenue par des actions concrètes en termes de digitalisation avec la livraison de parcours 100% dématérialisés dans la plateforme e-Club. L'activité a également été portée par le développement de nos supports en Unités de Compte : élargissement de la distribution du Fonds d'Assurance Spécialisé et de la gamme des Fonds Externes, création de Fonds Internes Collectifs thématiques et accessibilité accrue du private equity. Cela constitue le socle d'une stratégie de développement solide et ambitieuse pour les années à venir.

L'activité au niveau du marché des résidents luxembourgeois s'élève à 169,6 millions d'euros, et la collecte pour la clientèle de détail au Luxembourg et en Grande-Région s'élève à 74,3 millions d'euros.

Le volet Prévoyance a retrouvé son niveau d'avant crise (15,3 millions d'euros) et le volet Épargne Programmée est en légère baisse (-3.6% par rapport à l'année dernière). Concernant la distribution, l'activité via les réseaux de Courtage a progressé de 14% et la collaboration avec le réseau BGL BNP Paribas a été renforcée. La poursuite de la digitalisation de notre plateforme et le plein apport d'un modèle opérationnel transformé, automatisé et intégré, doit permettre demain à la Compagnie de continuer à gagner des parts de marché et développer de nouvelles opportunités partenariales.

A.2.b Evolution du résultat de l'exercice

Cardif Lux Vie enregistre un résultat net après impôts de 50,0 millions d'euros en hausse de 27.7% par rapport à 2020 témoignant de la performance soutenue tout au long de l'année et de la solidité de son modèle.

Cardif Lux Vie enregistre une hausse de ses revenus issus de son activité d'assurance grâce à la croissance de ses revenus en épargne tirés par la progression des encours sous gestion ainsi que le débouclage positif de contentieux et pré contentieux comparativement à une année 2020 marquée par la crise sanitaire.

Les frais généraux de la Société sont en hausse de 1.7% par rapport à 2020 dans un contexte de travaux d'amélioration des parcours clients et partenaires et d'adaptation de l'offre de produits tout en continuant la mise en œuvre du plan de transformation.

Cardif Lux Vie clôture l'exercice avec un résultat technique lié à ses activités d'assurance de 53 millions d'euros en augmentation de 49% par rapport à 2020.

La société enregistre un résultat non technique lié à la rémunération de ses fonds propres de 14 millions d'euros en hausse de 76% par rapport à 2020 grâce à la croissance du taux de rendement de ses actifs ainsi qu'une croissance des fonds propres moyens placés.

Le résultat avant impôts s'élève à 66,3 millions d'euros en 2021, en augmentation de 54% par rapport à 2020.

A.3 Performance des activités d'investissements

A.3.a Composition des placements

Les **actifs représentatifs** des engagements de Cardif Lux Vie en Unités de Compte s'élèvent à 23,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 19,8 milliards d'euros) et sont ventilés comme suit :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fonds internes	21 451	18 321
Fonds d'Assurance Spécialisé	477	221
Fonds externes	1 549	1 247
Total placements en unités de compte	23 477	19 789

Au 31 décembre 2021, les **placements pour lesquels le risque d'investissement n'est pas supporté par les souscripteurs** s'élèvent en valeur nette comptable à 9,14 milliards d'euros (2020 : 8,86 milliards d'euros) y compris intérêts courus non échus (82,6 millions d'euros ; 2020 : 82,3 millions d'euros). Ils sont repris dans le rapport en tant que **placements hors placements représentant les Unités de Compte**.

L'allocation d'actifs de Cardif Lux Vie, hors actifs en couverture des engagements en unités de compte, est la suivante :

<i>Valeurs de marché en millions d'euros*, au</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Participations	155	146
Actions cotées	327	261
Obligations souveraines	2 517	2 148
Obligations d'Entreprise	5 329	5 549
Obligations structurées	156	226
Fonds d'investissement	1 602	1 534
Autres placements	7	7
Dérivés	20	13
Dépôts	6	7
Placements (hors placements représentant les engagements en unités de compte)	10 119	9 892

L'essentiel de ces placements est porté par le Fonds Général en euros : 9,12 milliards d'euros en valeur nette au bilan 2021, y compris coupons courus (2020 : 8,83 milliards d'euros) et 10,09 milliards d'euros en valeur de marché, y compris coupons courus (2020 : 9,86 milliards d'euros) dont voici ci-après le détail.

<i>En millions d'euros*, au</i>	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur nette au bilan	Valeur de marché	Valeur nette au bilan	Valeur de marché
Obligations à taux fixe	6 850	7 267	6 515	7 188
Obligations à taux variable et indexées Inflation	704	726	693	727
Obligations indexées au marché actions	-	-	-	-
Actions et assimilés	659	1 090	593	827
Immobilier	289	323	262	292
Court Terme	287	287	447	447
Actifs de diversification (taux fixe)	308	372	303	365
Dérivés	23	20	16	13
Total	9 119	10 085	8 829	9 859

* coupons courus inclus

En valeur de marché, la part des placements à taux fixe dans le portefeuille du Fonds Général en euros de Cardif Lux Vie a légèrement reculé et s'établit à 72.1% à fin 2021 contre 72.9% à fin 2020. La poche obligations à taux variables est en légère baisse s'établissant à 7.2% fin 2021 contre 7.4% du portefeuille à fin 2020. Les investissements à court terme sont en baisse et s'établissent à 2.8% en 2021 contre 4.5% en 2020.

L'exposition action en bêta (convertibles, indexés actions, autres supports actions et diversifiés) est en hausse à 10.8% à fin 2021 contre 8.4% fin 2020.

Sur l'année 2021, l'allocation en immobilier est restée stable à 3%.

A.3.b Résultats financiers

Le taux de rendement des placements en Unités de Compte s'établit à 10.81% en 2021 en forte hausse par rapport à 2020 (1.68%). Cette variation est liée à la performance des marchés financiers de chacune des années.

Le taux de rendement des actifs du Fonds Général de Cardif Lux Vie s'établit à 2.24% en 2021. Les taux de réinvestissement, toujours inférieurs aux taux à l'achat des titres obligataires en portefeuille, ont continué à être pénalisants. Toutefois, la bonne tenue des marchés actions et le renforcement du dollar contre euro ont permis de remonter le rendement global du portefeuille. A titre d'illustration, le taux sans risque à 10 ans (taux swap 10 ans) s'est établi, en moyenne sur 2021, autour de 20 bps au-dessus de son niveau moyen de 2020. Cependant, les spreads des titres de crédit très bien notés et ceux des pays européens les plus endettés se sont resserrés en moyenne sur l'année de plus de 30 bps par rapport à ceux de l'année précédente. Ainsi, l'environnement, en termes de réinvestissement obligataire, ne s'est pas véritablement amélioré, en moyenne, sur 2021.

Le taux de rendement des actifs du Fonds Général de Cardif Lux Vie est en hausse de 25 bps par rapport à 2020. Cette variation est principalement due à la hausse de près de 40 bps du rendement exceptionnel qui regroupe les résultats des cessions d'actifs et de change. Le rendement récurrent issu des dividendes, des coupons et de l'amortissement de surcote-décote est quant à lui en baisse de 15 bps.

La différence entre le taux de rendement des actifs du Fonds Général et le taux brut servi aux clients est affecté à la provision pour participations aux bénéficiaires.

A.4 Performances des autres activités

Il n'y a pas d'autres activités devant faire l'objet d'un commentaire.

A.5 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations particulières.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Cardif Lux Vie est une Société anonyme, dirigée par un Conseil d'administration et une Direction Générale.

B.1.a Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir et faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Il suit la bonne marche de l'entreprise et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent, notamment les décisions à caractère stratégique.

Il établit et approuve les différents rapports exigés. Il valide également les politiques écrites mentionnées dans l'article 71-3 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Le conseil d'administration peut procéder ou faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Les administrateurs disposent, préalablement aux séances du conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées. Ils sont de même avertis, en cas d'information importante et urgente, à tout moment de la vie de la Société et notamment entre les séances du conseil d'administration.

Parallèlement, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer tous les documents et informations dont il estime avoir besoin pour remplir son mandat.

Le président préside les travaux du conseil et veille au bon fonctionnement des organes sociaux de la Société.

Au cours de l'année 2021, le conseil d'administration de Cardif Lux Vie s'est réuni à sept reprises.

B.1.b Les Comités spécialisés du Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société dispose de trois comités spécialisés : le comité Audit & Risques, le comité ALM et Investissements et le comité de rémunération et nomination.

Chaque Comité rend compte de son activité au Conseil d'administration.

- **Le comité Audit & Risques**

Ses missions :

- Revue des états financiers ainsi que toute documentation financière et actuarielle, notamment remis à toute autorité gouvernementale ou au public,
- Revue du système de contrôle interne de la compagnie en matière de finances, comptabilité, droit, conformité et éthique tel qu'établi par le conseil,
- Les processus d'audit de la comptabilité et des états financiers de la Société en général,
- Suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques.

Son rôle :

- De contrôler de manière indépendante et objective le processus de reporting financier et le système de contrôle interne de la Société,
- D'obtenir, au moins une fois par an, une déclaration écrite de l'auditeur indépendant de la Société, actant que son indépendance n'a pas été corrompue,

- D'analyser et d'évaluer la performance de l'auditeur indépendant et de l'audit interne,
 - De préparer la revue relative aux sujets d'audit de la Société, qui doit être réalisée par le conseil d'administration,
 - De préparer le travail de revue du Conseil d'Administration concernant le rapport ORSA,
 - De valider le rapport des activités de la Conformité.
- **Le comité ALM et investissements a pour missions :**
 - De suivre le risque de crédit, de marché et de liquidité du portefeuille de la Société,
 - De vérifier l'adéquation entre les actifs et les engagements de la Société,
 - De s'assurer des contrôles et du respect des limites d'investissement,
 - De revoir annuellement les réalisations et les performances du portefeuille de la Société,
 - De revoir et mettre à jour les critères d'investissement au moins une fois tous les ans,
 - D'informer le conseil d'administration de tout événement significatif ayant notamment une influence sur le portefeuille.
- **Le comité de rémunération et nomination a pour missions :**
 - De conseiller le conseil d'administration et/ou valider la politique de rémunération des collaborateurs de la Société,
 - De déterminer la rémunération des membres du comité exécutif.

B.1.c Les dirigeants effectifs

Le Comité Exécutif est composé au 31 décembre 2021 de sept directeurs dont deux dirigeants effectifs.

Christian GIBOT et Bénédicte BURGUN sont les deux dirigeants effectifs nommés par le Conseil d'administration. Christian GIBOT est Administrateur Délégué de Cardif Lux Vie.

Les deux dirigeants effectifs agissent de manière collégiale en ce qui concerne la prise de décisions importantes relevant de la gestion journalière, tout en notant que Monsieur Christian GIBOT sera plus particulièrement en charge des aspects stratégie et activité commerciale. L'administrateur délégué définit l'organisation et les processus décisionnels. Il met également en place les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Il rend compte régulièrement de son action au Conseil d'administration. Madame Bénédicte BURGUN a en charge les aspects financiers.

Chacun des deux dirigeants effectifs dispose à l'égard des tiers, de tous les pouvoirs que la loi et les statuts confèrent aux délégués du conseil et notamment celui d'engager la Société dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature.

M. Christian GIBOT dispose seul du pouvoir de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière pour autant que les délégations soient accompagnées de procédures rigoureuses et d'un contrôle adéquat.

Les Directeurs ont en charge l'atteinte des objectifs fixés dans les orientations stratégiques. Pour cela, ils organisent, dirigent et supervisent les opérations et les équipes placées sous leur responsabilité. Ils rendent compte à l'Administrateur Délégué. Ils se réunissent au sein du Comité Exécutif chargé de préparer les décisions à caractère stratégique.

B.1.d Les instances de gouvernance opérationnelle

La gouvernance managériale de Cardif Lux Vie s'appuie sur des instances de gouvernance opérationnelle et un système de délégation de pouvoirs.

Le Comité Exécutif de Cardif Lux Vie participe à l'élaboration des orientations stratégiques, suit les résultats et les équilibres financiers de la Société ainsi que les plans d'action à mettre en œuvre, les opérations commerciales significatives, les projets de développement, de transformation ainsi que les sujets de ressources humaines.

Pour la gestion des risques, le Comité Exécutif s'appuie sur des comités dits « tactiques » et des comités dits de « supervision ». Les comités tactiques sont des instances décisionnelles dans lesquelles certains risques ou sujets sensibles sont étudiés ex-ante. Les comités de supervision assurent la supervision et la coordination des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le régime de délégation de pouvoirs est principalement organisé autour de trois collèges de délégataires (collèges A, B, C). Les délégataires dans la limite de leurs pouvoirs peuvent engager Cardif Lux Vie vis-à-vis des tiers pour les opérations courantes (c'est-à-dire les opérations habituelles pour la Société, conclues à des conditions normales de marché). Une délégation de pouvoirs spécifique concerne les opérations relevant de la gestion d'actifs et de la gestion du personnel.

La liste des membres des collèges a vocation à être modifiée au fil du temps et selon les besoins. Les membres des collèges B et C sont désignés par Monsieur Christian GIBOT. La Société est engagée par la signature individuelle de l'un des dirigeants effectifs ou par la signature collective de deux représentants dans le respect du cadre de la délégation de pouvoirs qui leur a été accordée.

Avant d'engager la Société, les délégataires doivent veiller à ce que les normes, standards, procédures, autorisations et gouvernances de BNP Paribas et BNP Paribas Cardif soient respectées.

Les délégataires doivent en outre s'abstenir de prendre une décision lorsqu'ils sont en position de conflit d'intérêts.

B.1.e Les fonctions clés

La réglementation Solvabilité 2 telle que déclinée au sein de Cardif Lux Vie définit les quatre fonctions clés suivantes :

- La fonction de Gestion des risques, assurée par la Responsable Risques, assiste le Conseil d'administration et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de gestion des risques, elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration. Elle rend compte des expositions aux risques et éclaire le Conseil d'administration sur les questions relatives à la gestion des risques.
- La fonction Conformité, assurée par le responsable du département Conformité, a pour mission générale de donner au dirigeant effectif et au Conseil d'administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués.
- La fonction Audit, assurée par le président du Comité Audit & Risques, est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance.
- La fonction Actuarielle, assurée par la Directrice Actuariat, a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour leur détermination, et d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées. Elle est également en charge des calculs du capital réglementaire et la production des rapports réglementaires de solvabilité.

Tout comme les dirigeants effectifs, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit faire l'objet d'une notification auprès du Commissariat aux Assurances (CAA) lors de sa nomination.

Les fonctions Audit, Gestion des risques et Conformité sont intégrées verticalement avec les fonctions du groupe BNP Paribas correspondantes. Cette organisation contribue à renforcer l'indépendance de ces fonctions.

Une gouvernance précise, pour chaque fonction, les modalités de fonctionnement de ces liens doubles : en cas de désaccord entre le dirigeant effectif de Cardif Lux Vie et le responsable de la fonction Groupe concernée, l'arbitrage est assuré par le Conseil d'administration.

L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables des fonctions clés aux membres du Conseil d'administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

B.1.f Politique de rémunération

La politique de rémunération de Cardif Lux Vie s'appuie sur la politique de rémunération du groupe BNP Paribas Cardif.

Cette dernière repose sur des principes d'équité et de non-discrimination et se fonde sur un processus annuel de révision des rémunérations fixes et variables.

Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'évaluation de la performance quantitative et qualitative durable mesurée par rapport aux objectifs fixés, l'appréciation du comportement professionnel de chacun au regard du respect des valeurs, de l'esprit d'équipe, du respect des règles de conformité, du code de Conduite et des procédures.

La rémunération des membres du comité Exécutif de Cardif Lux Vie relève de la responsabilité de son Conseil d'Administration.

B.1.g Conflits d'intérêt

En 2021, aucune situation de conflit d'intérêt n'a été signalée par les administrateurs de Cardif Lux Vie.

B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'administration en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Les dirigeants effectifs sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse des risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Les compétences et l'honorabilité des Dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé sont réexaminées chaque année dans le cadre du processus d'évaluation professionnelle.

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés de Cardif Lux Vie possèdent, tant individuellement que collectivement, l'expertise, l'expérience, les compétences, la compréhension et les qualités personnelles nécessaires, notamment sur le plan du professionnalisme et de l'intégrité, pour accomplir correctement leurs missions en rapport avec chacune des activités significatives de Cardif Lux Vie, en garantissant une gouvernance et une surveillance efficaces.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.a Un cadre global de gestion du risque

La gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la Société. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la Société, dans des conditions satisfaisantes de risque et de profitabilité.

Le cadre de gestion des risques repose sur une organisation intégrée basée sur:

- Les Dirigeants Effectifs;
- Les quatre fonctions clés (Gestion des risques, Actuariat, Conformité et Audit);
- Une documentation écrite efficace;
- Un ensemble complet de comités en place permettant d'aligner les informations et les points de vue en tenant compte des aspects Risques, Solvabilité et Rentabilité.

Le Chief Risk Officer est la responsable de la fonction clé de Gestion des risques. Le département des risques exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de souscription et sur les risques opérationnels.

Le CRO a la responsabilité de conseiller le Conseil d'administration et les dirigeant effectifs sur la gouvernance, les politiques et la stratégie de gestion des risques. Il participe aux comités de prise ou d'approbation des risques et fournit un second regard lorsque nécessaire sur les décisions impactant significativement les risques de Cardif Lux Vie. Il produit le reporting interne et statutaire sur les risques et la solvabilité. Il fait partie intégrante du système de contrôle interne (cf. B.5).

B.3.b Rôles, responsabilités et processus de gestion des risques clés

Processus de stratégie des risques

Le département Risques conseille le Comité Exécutif et le Conseil d'administration sur la stratégie et propose une allocation de l'appétence aux risques. Il les décline ensuite en tolérances au risque selon les préférences de risque fixées par le Conseil d'administration. Il mesure l'adéquation globale du profil de risque avec l'appétence aux risques. Il établit et présente annuellement au Comité Exécutif et au Comité Audit & Risques une cartographie des risques majeurs auxquels Cardif Lux Vie est exposée.

Second regard

Le département Risques s'assure de la cohérence des principales politiques de risque dans le cadre de gestion des risques. Il apporte un second regard indépendant sur l'évaluation des risques et propose des actions de réduction de l'exposition aux risques si nécessaire. Ce second regard s'exerce aussi sur les données, outils, méthodes et résultats.

Modélisation des risques

Cardif Lux Vie possède des capacités de projection afin d'évaluer les indicateurs de risque et de solvabilité liés à la réglementation prudentielle Solvabilité 2, de construire son bilan économique, d'effectuer ses études de gestion actif-passif et de réaliser des tests de résistance. Ces principaux modèles et outils sont intégrés dans une architecture technique globale au niveau de BNP Paribas Cardif et partagés à l'aide d'une plateforme internationale commune.

La déclinaison des produits et des choix stratégiques de modélisation dans les modèles de projection utilisés au sein de Cardif Lux Vie est sous la responsabilité de la Direction Actuariat. Le département Risques exerce un second regard sur le modèle de projection.

Des comités spécifiques de suivi des développements sont organisés et une documentation détaillée du processus est mise en œuvre afin de favoriser la compréhension des résultats produits par les modèles, l'identification des limites des choix méthodologiques et leur suivi.

Tests de résistance (Stress tests)

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique des risques, Cardif Lux Vie a développé un dispositif de tests de résistance (ci-après désignés stress tests).

Le dispositif de stress tests fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques. Il vise à identifier le comportement des résultats statutaires, de la solvabilité et des indicateurs de valeur dans des environnements hypothétiques plus ou moins favorables, afin de mieux comprendre la nature des risques auxquels la Société est exposée et de mieux anticiper les situations critiques.

Des stress tests appropriés sont effectués aux différentes étapes du cycle de gestion des risques en fonction des besoins et du contexte économique notamment et lors du reporting des risques.

A l'issue des stress tests, des plans d'action sont définis afin de réaligner, si nécessaire, l'exposition aux risques avec l'appétence aux risques.

Gestion du capital

Le suivi du capital réalisé par Cardif Lux Vie vise à s'assurer d'un niveau et d'une qualité de capital solides, afin de répondre aux exigences prudentielles et de garantir une résilience financière suffisante.

La gestion du capital est sous la responsabilité conjointe de la Direction Finance et de la Direction Actuariat en interaction forte avec le département Risques. Pour s'assurer de détenir un niveau de capital suffisant, la Société met en œuvre les principes suivants :

- Maintenir le capital à un niveau approprié compte-tenu de l'activité, du profil de risque, de la croissance, des initiatives stratégiques et des exigences réglementaires ;
- Structurer de façon optimale les fonds propres prudentiels selon les différents types de fonds propres dans le respect des limites définies par la réglementation ;
- Projeter les besoins en capital et en définir l'allocation.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment, ORSA)

Dans le cadre de la directive Solvabilité 2, Cardif Lux Vie conduit chaque année une évaluation prospective de sa solvabilité et de ses risques, avec notamment :

- La définition et l'évaluation d'une exigence de capital spécifique au profil de risque ;
- Le niveau de fonds propres que la Société souhaite détenir pour couvrir cette exigence spécifique au-delà de l'exigence de capital réglementaire ;
- Les ratios de solvabilité prospectifs dans le cadre du plan à moyen terme ;
- La résilience de ces ratios dans le cas de stress tests.

En fonction des niveaux des ratios de solvabilité observés et des projections effectuées dans le cadre de l'ORSA, des actions d'ajustement des fonds propres peuvent être initiées.

Reporting Solvabilité 2

Dans le cadre de la Directive Solvabilité 2, Cardif Lux Vie communique annuellement Commissariat aux Assurances ce présent rapport et le rapport régulier au superviseur suivant la lettre circulaire 17/11 du Commissariat aux Assurances.

Culture des risques

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes du groupe BNP Paribas, qui a toujours placé au premier rang de ses priorités une culture de maîtrise et de contrôle des risques.

Le département Risques et la Direction Actuariat jouent un rôle de coordination des initiatives de culture des risques de sensibilisation aux risques opérationnels (en particulier sur la fraude, sur la détection des incidents et leur déclaration, ainsi que sur la cartographie des risques). En effet le département du Contrôle Permanent est intégré dans la Direction Actuariat.

Par ailleurs, la Direction Actuariat développe et maintient un programme de formation à la solvabilité.

Autres processus de reporting des risques

Un reporting trimestriel sur les risques de Cardif lux Vie est réalisé par le département des risques à destination du Comité Exécutif. Pour ce faire, le département identifie des indicateurs clé de suivi et met en place un processus de collecte.

En complément des dispositifs concomitants à l'activité de prise et de suivi des risques, les travaux prudentiels menés dans le cadre de l'application des règles Solvabilité II ont conduit à la mise en place de contrôles spécifiques qui évaluent notamment la qualité des données.

B.3.c La gestion des familles de risques

La gestion du risque de souscription

Le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations. Selon le type d'activité, ce risque résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales, ainsi que de la survenance de phénomènes liés à la santé publique ou à des catastrophes.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques de souscription repose sur des documents et des outils qui définissent les principes, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou celles acceptées sous conditions. La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux en fonction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés.

La réassurance présente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription, notamment dans la limitation de l'exposition individuelle et de l'externalisation des risques n'entrant ni dans le champ des préférences de risques de Cardif Lux Vie, ni dans celui de son appétence aux risques.

La gestion du risque de marché, de liquidité et de crédit

Le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier, etc...) et résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des spreads, des volatilités ou des corrélations.

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance, par l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté.

Le risque de crédit est le risque de pertes liées à la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel la Société est exposée.

Les risques de marché et crédit tiennent compte du risque de concentration, qui correspond à l'ensemble des expositions pour lesquelles le risque de perte serait significatif.

Le risque ALM ou risque de gestion actif-passif est le risque de pertes financières ou de diminution de la solvabilité causées par une incohérence entre la politique d'investissement d'une part et les politiques de souscription et de réassurance d'autre part. Ce risque peut porter par exemple sur l'allocation d'actifs, sur les écarts de durée, sur les taux servis aux assurés ou sur les engagements hors bilan. Il se matérialise par des différences entre les flux financiers attendus et ceux observés (flux entrants ou sortants) à cause de l'incertitude inhérente à la modélisation des interactions entre actifs et passifs.

La politique d'investissement guide les investissements de Cardif Lux Vie, conformément au principe de la personne prudente défini à l'article 132 de la directive Solvabilité 2, à l'article 114 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances et l'article 53 du Règlement du Commissariat aux Assurances N°15/03 du 7 décembre 2015. La gouvernance couvre l'ensemble des processus clés de gestion des actifs et de suivi des risques, garantissant ainsi le respect des exigences transversales. Les règles d'investissement sont formalisées dans les conventions de gestion.

Les investissements sont effectués conformément à l'allocation stratégique d'actifs définie dans le cadre de la gestion actif-passif (ALM). Cette allocation, déterminée en fonction des passifs supportés, est en adéquation avec l'appétence au risque définie par le Conseil d'administration.

La politique d'investissement prévoit la tenue de comités dédiés à la Gestion d'Actifs.

La politique de liquidité décrit les règles permettant d'identifier, mesurer, gérer et contrôler le risque de liquidité.

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des défaillances informatiques ou d'événements extérieurs, accidentels ou naturels. Ces événements extérieurs comprennent les événements d'origine humaine et ceux d'origine naturelle.

Ce risque doit être géré, au sens où il doit être contenu dans des limites acceptables via des actions d'évitement, de réduction ou de transfert.

Les objectifs de gestion du risque opérationnel au sein de Cardif Lux Vie sont :

- la réduction de la probabilité de survenance d'événement de risque opérationnel mettant en cause :
 - o la réputation de Cardif Lux Vie ;
 - o la confiance que lui accordent ses clients, ses partenaires et ses collaborateurs ;
 - o la qualité des services et produits qu'elle commercialise ;
 - o l'efficacité des processus qu'elle gère ;
- la mise en place d'un dispositif qui permet de donner une assurance raisonnable de maîtrise des risques au dirigeant effectif, au Conseil d'administration et au régulateur.

Ces processus s'appuient en particulier sur le dispositif de déclaration des incidents, ainsi que sur des approches de cartographie des risques, rendant l'identification des risques plus systématique et permettant de les traiter par des contrôles adaptés ou des plans d'action.

De par sa nature, le risque opérationnel recouvre des domaines multiples relatifs à l'activité courante du groupe et est lié à des risques spécifiques tels que les risques de non-conformité et de modèle.

Le risque de conformité est défini comme le risque de sanctions (judiciaires, administratives ou disciplinaires), ainsi que les pénalités financières associées, résultant d'une non-conformité avec les lois, réglementations, code de conduite, standards de bonnes pratiques applicables à l'assurance et aux activités financières. Ce risque est couvert par l'ensemble des processus, outils et méthodes mis en place par Cardif Lux Vie, et en particulier par les travaux de la fonction Conformité.

Le risque de modèle résulte :

- de l'incertitude inhérente au modèle par rapport à la réalité qu'il s'efforce de mesurer, ce qui est désigné sous le terme d'Incertitude de Modèle, ou
- de décisions basées sur des modèles développés ou déployés de façon incorrecte, ou sur l'usage inapproprié de résultats issus des modèles, ce qui est désigné sous le terme d'erreur de modèle.

Les incidents opérationnels liés à l'usage des modèles doivent être déclarés en tant qu'incidents de risque opérationnel.

La gouvernance définit les comités spécifiques de suivi et de validations des développements ainsi que la documentation nécessaire pour favoriser la compréhension des résultats produits par les modèles, l'identification des limites des choix méthodologiques et leur suivi.

Le risque stratégique est engendré par l'échec d'initiatives stratégiques (acquisitions, fusions, nouveaux produits, nouveaux marchés, etc.) menant à des pertes. Ce risque est lié :

- à l'environnement externe au travers du risque de pertes liées à des fluctuations de volumes, de marges et des coûts dus à des facteurs externes, sectoriels ou plus généralement des facteurs de marché ;
- à la mauvaise implémentation de la stratégie de risque pour le développement de l'activité.

Les risques émergents sont des risques nouveaux ou évolutifs qui sont difficiles à quantifier et pour lesquels la nature, le calendrier et l'étendue des pertes potentielles sont particulièrement incertains.

Le risque de réputation se définit comme le risque d'atteinte à la confiance dans l'entreprise portée par ses clients, ses fournisseurs ou contreparties, ses actionnaires ou collaborateurs, ses régulateurs ou tous autres tiers, dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Ce risque est contingent à tous les risques encourus par Cardif Lux Vie et est couvert par l'ensemble des processus, outils et méthodes mis en place et en particulier par les travaux de la fonction Conformité.

B.4 Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le processus ORSA, Own Risk and Solvency Assessment (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité) est un processus continu de gestion des risques coordonnant et consolidant l'ensemble des processus relatifs à l'identification, la quantification, la gestion, le pilotage des risques et l'information qui en est faite. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport annuel depuis 2015.

B.4.a Le processus de détermination du profil de risque

La détermination du profil de risque de Cardif Lux Vie s'appuie sur la déclaration de l'appétence aux risques qui fixe les limites quant à la nature, la quantité et la qualité des risques que la Société est prête à prendre durablement dans le cadre de sa stratégie.

Le profil de risque est mesuré à l'aide d'un jeu de métriques évalué au minimum trimestriellement afin de s'assurer de son adéquation à l'appétit pour le risque.

B.4.b Le rapport ORSA

Le rapport préparé en 2021 a été approuvé par le Conseil d'administration après avoir été validé par le Comité Audit & Risques. Il a été transmis au Commissariat aux Assurances

B.5 Système de contrôle interne

B.5.a Organisation du contrôle interne

Définition et objectif du contrôle interne

Cardif Lux Vie a mis en place un dispositif de contrôle interne dont le but principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints. Ce dispositif est structuré autour des piliers suivants :

- le processus d'identification, d'évaluation et de déclaration des risques ;
- la mise en œuvre de contrôles ;
- la mise en place d'une organisation ;
- les procédures.

La politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel de Cardif Lux Vie est établie en respect des dispositions réglementaires et des normes du groupe BNP Paribas Cardif.

Elle constitue le référentiel interne de base du contrôle interne. Elle vise à contenir le risque opérationnel dans des limites acceptables via des actions de réduction, de transfert ou d'évitement des risques tout en conservant un équilibre entre les risques pris et le coût du dispositif de leur gestion. Elle rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque chez les collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois et règlements et aux politiques internes.

Elle fixe les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Juridique et Fiscale, Finance, Gestion des risques et enfin Audit Interne) opèrent de manière indépendante.

Périmètre du contrôle interne

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature, à l'ensemble des activités de Cardif Lux Vie. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation.

Principes fondamentaux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Cardif Lux Vie s'appuie sur les valeurs et le Code de conduite de BNP Paribas ainsi que sur les principes d'actions complémentaires suivants :

- des responsabilités clairement établies : le contrôle interne est l'affaire de chaque collaborateur, quels que soient son niveau hiérarchique et ses responsabilités. L'exercice d'une fonction d'encadrement emporte la responsabilité supplémentaire de veiller à la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne sur le périmètre encadré ;
- un dispositif structuré d'identification, d'évaluation et de gestion des risques (impliquant, entre autres, un dispositif de prise de décision, de délégation, des principes d'organisation, des contrôles, un dispositif de reporting et d'alerte, etc.) ;
- un contrôle et une supervision indépendants des risques : les responsables d'activités opérationnelles ont la responsabilité finale des risques que leurs activités génèrent, donc la responsabilité première de mettre en place et de faire fonctionner un dispositif d'identification, d'évaluation et de gestion des

risques. Le dispositif de contrôle interne prévoit une intervention obligatoire et le plus en amont possible, de fonctions exerçant un contrôle indépendant au titre d'un deuxième niveau de contrôle. Cette intervention prend les formes suivantes :

- définition du cadre normatif global d'identification, d'évaluation et de gestion des risques,
 - définition des cas où un second regard préalable d'une fonction exerçant un contrôle de deuxième niveau et partagé avec l'entité opérationnelle est nécessaire à la prise de décision,
 - contrôles indépendants, dit contrôles de second niveau, réalisés par la dite fonction sur le dispositif mis en place par les responsables d'activités opérationnelles et sur son fonctionnement (résultat du processus d'identification et d'évaluation des risques, pertinence et conformité des dispositifs de maîtrise des risques et en particulier respect des limites fixées).
- la séparation des tâches : elle constitue un des éléments essentiels du dispositif de maîtrise des risques. Elle consiste à attribuer certaines tâches opérationnelles contribuant à un même processus à des intervenants rapportant à des hiérarchies différentes ou à séparer ces tâches par d'autres moyens, en particulier informatiques ;
 - la proportionnalité aux risques : la mise en oeuvre du dispositif de contrôle interne doit se faire selon une approche et une intensité proportionnées aux risques. Cette proportionnalité s'estime au regard d'un ou plusieurs critères, notamment :
 - intensité des risques,
 - montant du capital alloué et/ou des ratios en termes de solvabilité,
 - complexité des produits conçus ou commercialisés et/ou des services assurés.
 - une gouvernance appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ;
 - une exigence de formalisation et de traçabilité : le contrôle interne s'appuie sur des politiques et des procédures écrites validées par les dirigeants effectifs. Les contrôles afférents, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du groupe sont documentés et traçables ;
 - un devoir de transparence : tout collaborateur, quel que soit son positionnement, a un devoir de remonter de façon transparente, c'est-à-dire spontanément et sans délai, à un niveau supérieur dans l'organisation à laquelle il appartient :
 - toute information nécessaire à une bonne analyse de la situation de l'entité au sein de laquelle il intervient, et pouvant impacter les risques ou la réputation de Cardif Lux Vie ou du Groupe,
 - toute question qu'il ne pourrait résoudre par lui-même dans l'exercice de ses fonctions,
 - toute situation anormale qu'il pourrait constater. En outre, il dispose d'un droit d'alerte sous bénéfice de confidentialité, prévu par le Code de conduite du Groupe BNP Paribas et exercé dans le cadre du droit d'alerte éthique (« Whistleblowing ») organisé par la Conformité ;
 - une adaptation continue du dispositif aux évolutions : le dispositif de contrôle interne doit être géré de façon dynamique par ses différents acteurs.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des missions conduites par les équipes du contrôle périodique (Audit Interne).

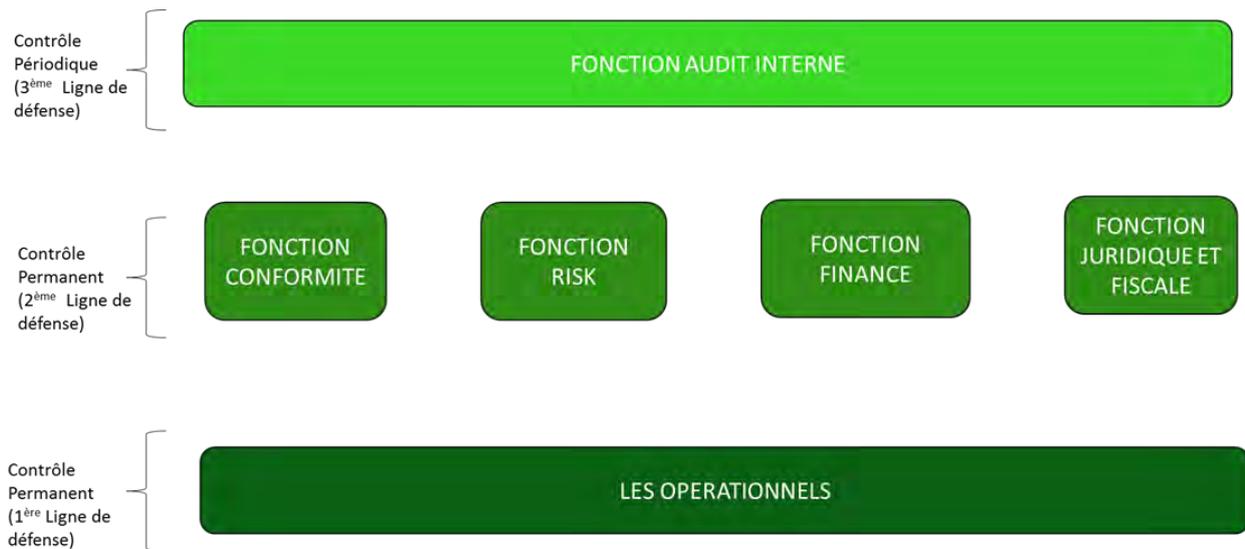
Organisation du contrôle interne

Les dirigeants effectifs, sous le contrôle du Conseil d'administration, sont responsables du dispositif de contrôle interne qui est organisé autour de trois lignes de défense.

Le dispositif global se compose d'un dispositif de Contrôle Permanent et d'un dispositif de Contrôle Périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires et coordonnés.

- Le Contrôle Permanent est le dispositif qui met en œuvre, en continu, les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions correctrices. Le Contrôle Permanent est assuré par les deux premières lignes de défense: en premier lieu, par les opérationnels, y compris leur hiérarchie, et en second lieu, par des fonctions indépendantes au sein de Cardif Lux Vie.
- Le Contrôle Périodique assuré par la troisième ligne de défense, vérifie « ex post » le bon fonctionnement de Cardif Lux Vie, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif du Contrôle Permanent. C'est un processus d'audit mené par la fonction d'Audit Interne, qui exerce ses fonctions de manière indépendante.

Principaux acteurs du contrôle interne



- Les opérationnels, quelle que soit leur situation dans l'organisation de la Société, et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Par ailleurs, Cardif Lux Vie dispose d'une équipe de contrôleurs permanents qui n'opère pas les processus qu'elle contrôle. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau ;
- Les fonctions indépendantes du contrôle permanent exercent des contrôles dits de deuxième niveau: les fonctions de Gestion des risques, Conformité, Finance et la fonction Juridique et Fiscale. Les fonctions de Gestion des risques, Conformité et Juridique sont des fonctions intégrées au Groupe BNP Paribas Cardif. Les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau sont responsables du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations, sur un ensemble de domaines (thèmes et/ou processus) sous leur responsabilité. Elles définissent le cadre normatif général dans lequel doit s'exercer la gestion du risque dont elles ont la charge. Elles exercent vis-à-vis des entités opérationnelles un regard critique et indépendant sur l'identification et l'évaluation des risques. Elles contribuent également à la diffusion d'une culture de risque et d'éthique au sein de Cardif Lux Vie. Ces fonctions se déclinent ainsi :
 - o La fonction **Conformité** contribue au contrôle permanent du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et du dirigeant effectif,
 - o la fonction **Gestion des Risques** porte un second regard sur les risques opérationnels, les risques de souscription, de crédit et de marché afin qu'ils soient conformes et compatibles avec les politiques internes et les objectifs de rentabilité, ainsi que sur le contrôle permanent des risques opérationnels,
 - o la fonction **Finance** se positionne comme seconde ligne de défense dans la gestion des risques associés à l'information comptable et financière, dont les processus et l'adéquation des systèmes relatifs à la gestion de l'information comptable et financière.
 - o La fonction **Juridique et Fiscale** est une fonction contrôle indépendante de deuxième niveau chargée de gérer le risque juridique et le risque en matière de fiscalité.

- Le contrôle périodique (dit de troisième niveau) est assuré par l'Inspection Générale du groupe BNP Paribas.

La gouvernance du dispositif de contrôle interne de Cardif Lux Vie s'appuie sur les comités suivants :

- Le Comité Audit & Risques qui se réunit au moins quatre fois par an. Il a en charge le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle permanent.
- Le Comité de contrôle interne qui se réunit a minima deux fois par an. Il permet d'assurer le reporting et le pilotage des risques identifiés ou redoutés et de suivre à tous les niveaux de l'organisation les actions de maîtrise afférentes.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité Audit & Risques, revoit et valide les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques et examine le dispositif de gouvernance.

Par ailleurs, les responsables des fonctions clé Conformité, Gestion des Risques, Actuariat, et Audit Interne rendent compte de l'exercice de leurs missions au dirigeant effectif et au Conseil d'administration ou ses Comités spécialisés. Ils ont un droit d'accès direct au Conseil d'administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

B.5.b Les procédures clés du contrôle interne

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Cardif Lux Vie s'appuie sur le dispositif déployé par le groupe BNP Paribas, adapté si nécessaire aux spécificités de l'activité assurance.

Cardif Lux Vie formalise les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du contrôle interne.

Cardif Lux Vie est responsable

- o d'identifier les procédures dont elle a besoin pour mener à bien les missions dont elle a la charge et exercer ses responsabilités, dans le respect des réglementations applicables et des instructions du groupe, exprimées en particulier via les procédures de niveau supérieur déjà existantes ;
- o de constituer, maintenir à jour et conserver le parc de procédures ainsi identifié ;
- o rendre accessible les procédures à ceux qui doivent les connaître, les informer de leur existence ou évolution, les former si nécessaire ;
- o s'assurer de la bonne application de ces procédures.

B.6 Fonction d'Audit Interne

La fonction d'Audit Interne est en charge du contrôle périodique des activités de Cardif Lux Vie. Elle a pour objectif de donner au dirigeant effectif et au Conseil d'administration une évaluation indépendante de la qualité et l'efficacité du dispositif de gouvernance et de contrôle interne. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et la conformité.

L'Audit Interne est sous-traité à l'Inspection Générale – Hub Luxembourg. La relation de sous-traitance est matérialisée dans un contrat cadre entre Cardif Lux Vie et BGL BNP Paribas.

Les missions classiques réalisées par la fonction Audit Interne sont menées suivant un plan d'audit pluriannuel destiné à couvrir l'entièreté du périmètre selon un cycle d'audit. Ce plan d'audit est construit sur base d'un Risk Assessment conduit chaque année par l'Inspection Générale – Hub Luxembourg. Des missions spéciales peuvent être lancées chaque fois que cela est nécessaire. Ces missions sont réalisées conformément aux dispositions spécifiques les concernant, définies dans les textes de référence de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas. Le dirigeant effectif de Cardif Lux Vie, le président du Conseil d'administration de Cardif Lux Vie, le président du Comité Audit & Risques et le responsable de l'Inspection Générale (Hub de Luxembourg, Cardif ou Groupe) peuvent déclencher et définir le périmètre de la mission.

Les Auditeurs Internes interviennent de manière indépendante sur l'ensemble du périmètre auditable de Cardif Lux Vie. Ils peuvent se saisir de tout sujet et disposent d'un libre accès à l'intégralité des documents, des biens et du personnel travaillant directement ou indirectement pour Cardif Lux Vie. De même, ils sont libres d'émettre leurs conclusions en toute indépendance. Ils doivent rester indépendants, objectifs et impartiaux dans leurs investigations et ne peuvent procéder directement à aucun acte de gestion opérationnelle. Ils s'appuient sur un corpus de procédures d'audit interne entretenu par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas.

Le responsable de la fonction clé d'Audit Interne est le président du Comité Audit & Risques de Cardif Lux Vie et garantit l'indépendance de la fonction clé.

Le responsable de la fonction clé d'Audit Interne rapporte régulièrement au Conseil d'administration de Cardif Lux Vie les résultats des travaux de la fonction clé.

B.7 Fonction Actuarielle

La Direction Actuariat & Gestion du Risques de Cardif Lux Vie assume la fonction Actuarielle. Sa responsable est directement rattachée au dirigeant effectif de Cardif Lux Vie. Elle est donc porteuse de la fonction clé Actuariat.

Dans le cadre de la fonction actuarielle, pour chacune des lignes de produits commercialisées par Cardif Lux Vie, la Direction Actuariat & Gestion du Risques est en charge de l'identification, du suivi, de la quantification et de la rationalisation des risques de souscription et des risques de gestion actif/passif (ALM). Elle organise ses travaux autour de deux services à savoir :

- le *service Actuariat Produit*
- le *service Actuarial Risk Monitoring & ALM*

Le **service Actuariat Produit** est en charge de la mise en place des produits et garantit la qualité des affaires souscrites (validation des produits, tarification et contrôle du plan d'affaires nouvelles, validation des bases techniques). Il garantit non seulement le niveau approprié des méthodes d'évaluation et des réserves en normes locales Lux Gaaps et IFRS, mais aussi le reporting sur les risques de souscription. Enfin il fournit un avis sur l'adéquation du niveau de transfert des risques (réassurance) dans le cadre de ses activités de souscription.

Le **service Actuarial Risk Monitoring & ALM** est en charge de l'évaluation du capital et des provisions techniques Solvabilité 2 en garantissant le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées. Il garantit la mise en place et le suivi des lois comportementales (lois de rachats) dans le cadre des études prospectives, assure le suivi et la quantification des risques de souscription et de marchés dans le cadre de ses activités de clôture prudentielle et apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et la mise en place des lois comportementales. Dans le cadre du provisionnement en normes IFRS et normes comptables, il valorise les provisions globales de gestion (PGG), Test d'adéquation des passifs (LAT) et Provision de participation aux bénéficiaires différée. Dans le cadre de son suivi du risque actif/passif (ALM), il est en charge de la mise en place de l'allocation stratégique des actifs et les travaux relatifs au risque de liquidité. Enfin, il est en charge de la coordination et la rédaction des rapports narratifs réglementaires (RSR : rapport régulier au régulateur, SFCR : rapport sur la solvabilité et la situation financière, AFR : rapport de la fonction actuarielle) et il fournit les informations à la fonction actuarielle pour l'informer sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques Solvabilité 2.

La Direction Actuariat & Gestion du Risques a donc, dans le cadre de ses responsabilités, une vision des risques de souscription et d'ALM sur l'intégralité du cycle de vie des produits.

Pour exercer ses fonctions, la Direction Actuariat & Gestion du Risques se conforme à une gouvernance forte et évolutive au niveau du groupe BNP Paribas Cardif. Ce cadre technique et décisionnel permet au détenteur de la fonction actuarielle de gérer de façon autonome les cas de figure sur lesquels la fonction Actuarielle Groupe formule une opinion favorable a priori.

Pour tout dossier de souscription sortant de ce cadre, la gouvernance impose une approbation formelle de la fonction Actuarielle Groupe au niveau adapté ainsi que, selon l'enjeu, des autres départements impliqués. Elle fixe les instances dans lesquelles ces approbations doivent être formulées, et impose le consensus des responsables impliqués pour l'obtention d'une approbation.

Pour ce qui est des processus de clôture statutaire et prudentiels, ainsi que de suivi du risque, la gouvernance régit l'utilisation des méthodes et modèles à employer selon la nature et la matérialité des risques, définit les indicateurs pertinents et fixe les exigences Groupe en termes de reporting. Le respect de la gouvernance par Cardif Lux Vie fait l'objet d'un contrôle semestriel ou annuel selon les points. Il intègre des contrôles d'exhaustivité et des contrôles aléatoires.

Sous le régime Solvabilité 2, les compagnies d'assurance doivent produire les états quantitatifs annuels et trimestriels (QRT - Quantitative Reporting Templates), les rapports narratifs annuels RSR (Regular Supervisory Report) pour le superviseur, SFCR (Solvency and Financial Conditions Report) pour le public et AFR (Actuarial Function Report).

La Direction Actuariat & Gestion du Risques est le propriétaire du processus pour coordonner et produire ces états et ces rapports. Elle pilote ces travaux et le département Finance est l'un des principaux contributeurs.

B.8 Sous-traitance

B.8.a Les activités sous-traitées

Dans le cadre de son fonctionnement, Cardif Lux Vie a recours à la sous-traitance pour certaines activités importantes, notamment dans les domaines de l'infrastructure informatique et de la comptabilité de fonds.

B.8.b La gouvernance de sous-traitance

Le cadre de la sous-traitance est régi par une gouvernance précise au sein du groupe BNP Paribas Cardif et de Cardif Lux Vie.

Validée par le Conseil d'administration et révisée annuellement, la politique d'externalisation de Cardif Lux Vie définit l'encadrement des activités externalisées importantes et/critiques, avec notamment :

- une définition du périmètre des activités pouvant faire l'objet d'une prestation de service externalisée ;
- une définition des activités importantes et/ou critiques par nature et par risque et leurs critères d'évaluation ;
- le dispositif de gestion des risques liés à l'externalisation ;
- les exigences en matière de sécurisation contractuelle ;
- le dispositif de suivi, de contrôle et de maîtrise des activités externalisées en phase de production ;
- les relations avec les instances de gouvernance internes et les autorités de contrôle dont l'obligation de notification au CAA des activités externalisées jugées importantes et/ou critiques.

Organisation de la sous-traitance

La définition du cadre de gestion des risques liés à la sous-traitance est sous la responsabilité de la fonction de Gestion des risques, notamment pour l'encadrement du risque, et sous la responsabilité du service responsable de l'exploitation (ETO Office) pour la mise en œuvre opérationnelle.

Le responsable de l'exploitation (Chief Operating Officer) est notamment en charge :

- de la rédaction des gouvernances et des procédures relatives à l'externalisation ;
- du contrôle permanent du processus d'externalisation et de la supervision des campagnes de contrôles ;
- du conseil en conformité sur les externalisations d'activités ou de fonctions critiques ou importantes ;
- de la mise en œuvre d'un scénario de réversibilité avec un dispositif d'escalade permettant de re-transférer le processus vers Cardif Lux Vie ;
- de s'assurer du respect par la mise en œuvre des exigences de sécurité exprimées, y inclus les aspects continuité d'activité (BCP) et continuité de l'information (DRP), quels que soient les différents niveaux de délégation ou de sous-traitance ;
- de la contribution aux reportings réglementaires.

Le service responsable de l'exploitation (ETO Office) veille à impliquer le plus tôt possible les fonctions Conformité, Gestion des risques et Contrôle Permanent de Cardif Lux Vie afin de s'assurer que les aspects réglementaires, risques opérationnels et continuité d'activité sont bien pris en compte dans le projet d'externalisation.

Instance de supervision

Le Comité Outsourcing (Outsourcing Local Committee) est dédié au suivi et au contrôle des risques liés à l'outsourcing en phase de mise en œuvre de la prestation au sein de Cardif Lux Vie. Il revoit les analyses de risques élaborées à chaque jalon majeur, pour chaque projet d'outsourcing.

Le Comité Outsourcing se compose des responsables des différentes fonctions impliquées dans l'externalisation (Juridique & Fiscal, Compliance, Finance, Risque, Actuariat, Sécurité globale, Risques Opérationnels/Contrôle Permanent, IT, ...) et de l'Operational Risk Manager (ORM).

Principes de délégation

Cardif Lux Vie étant une filiale du Groupe BNP Paribas Cardif, se doit de respecter les principes de délégation définis dans la procédure opérationnelle Outsourcing du Groupe. Ces principes définissent le niveau requis pour la validation des analyses de risques réalisées pour les projets d'externalisation ou pour les prestations existantes, ainsi que les exigences de remontée d'informations.

Les critères pris en considération sont :

- le caractère essentiel de la prestation ;
- le risque opérationnel lié à l'exécution de l'activité déléguée.

B.8.c Dispositif de contrôle

Un dispositif de contrôle est appliqué en phase de mise en œuvre de la prestation, notamment via l'instruction de l'Outsourcing Committee permettant une revue des risques du projet d'externalisation.

Une campagne d'évaluation des risques liés aux activités externalisées importantes ou critiques déjà mises en place est réalisée annuellement. Un plan de remédiation est mis en place le cas échéant selon les résultats de cette campagne.

À fin 2021, les délégataires (activités importantes ou critiques) opérant pour le compte de Cardif Lux Vie sont les suivants :

Nom du délégataire	Activités déléguées	Siège social	Intra ou Hors Groupe
EFA	Comptabilité – valorisation de placements Fonds internes Collectifs	Luxembourg	Hors Groupe
Kneip	Fournisseur documents d'information Client pour les supports d'investissements (KID PRIIPS)	Luxembourg	Hors Groupe
CTG	Services informatiques (Postes de travail, help desk)	Luxembourg	Hors Groupe
BNP Paribas Securities Services Luxembourg	Services informatiques (infrastructure informatique, réseau, juridiction des droits d'accès, servers...)	Luxembourg	Intra Groupe
BNP Paribas Dealing Services	Service de table de négociation (réception et transmission d'ordres)	France	Intra Groupe
BNP Paribas Cardif - DGA	Reporting des fonds gérés, revue macro-économique, suivi des ordres	France	Intra Groupe
BGL BNP Paribas S.A.	Datacentre hosting (DRP site), téléphonie, Local Area Network, WIFI, CFT gateway (échanges reporting partenaires), FIRCOSOFT (screening AML tiers et paiements Swift)	Luxembourg	Intra Groupe
BGL BNP Paribas S.A.	Missions d'Audit Interne	Luxembourg	Intra Groupe
All Funds	Flux financiers de paiement des rétrocessions sur titre OPCVM	France	Hors Groupe
BGL BNP Paribas S.A	Ressources humaines et autres fonctions de support	Luxembourg	Intra Groupe
BNP Paribas Securities Services France	Comptabilité et valorisation du Fonds Général	France	Intra Groupe

B.9 Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Cardif Lux Vie s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité ainsi que sur une supervision adéquate assurée par le Conseil d'administration.

B.10 Autres informations

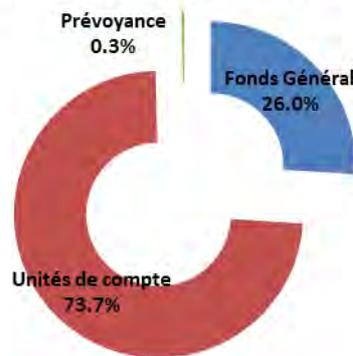
Il n'y a pas d'autres informations importantes.

C. Profil de risque

En tant qu'assureur, Cardif Lux Vie accepte des risques conformément à ses préférences de risque dans le cadre de sa stratégie globale. Ces prises de risque sont encadrées par des politiques en lien avec la gouvernance et font l'objet d'un suivi par le Local Risk Committee et le Comité Audit & Risques.

Le portefeuille de Cardif Lux Vie est principalement constitué de produits d'épargne (investis en unités de compte ou en Fonds Général) et des produits d'assurance prévoyance dont la répartition des encours (ou provisions en Lux Gaap) est représentée ci-dessous :

Provisions techniques Lux Gaap - 31/12/2021



Il en découle dès lors la gestion de plusieurs classes de risques tant sur le plan de la souscription que sur le plan des investissements et de la gestion courante de ces contrats.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) de Cardif Lux Vie est évalué grâce à la formule standard proposée par l'EIOPA. Il correspond à la somme du BSCR net (Capital de Solvabilité Requis de Base), du SCR opérationnel et de l'ajustement par l'impôt. Le BSCR est basé sur une approche appelée bottom-up, c'est-à-dire que son calcul est divisé en modules de risque, eux-mêmes divisés en sous-modules. Les exigences de capital au titre de chacun des différents risques sont agrégées via une matrice de corrélation.

Les éléments présentés dans ce chapitre abordent la nature des risques auxquels Cardif Lux Vie peut être exposé, les techniques d'évaluation retenues, les concentrations de risque importantes ainsi que les techniques d'atténuation mises en place et les procédures de suivi de leur efficacité.

La typologie des risques retenue par le Groupe BNP Paribas Cardif dont fait partie Cardif Lux Vie évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires, elle est présentée selon les principales catégories suivantes :

- risque de souscription ;
- risque de marché ;
- risque de contrepartie ;
- risque de liquidité ;
- risque opérationnel ;
- autres risques.

C.1 Risque de souscription

C.1.a Définition

Le risque de souscription est le risque de pertes de valeur liées aux fluctuations soudaines et imprévues des prestations. Selon le type d'activité, ce risque résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes liés à la santé publique ou à des catastrophes.

C.1.b Exposition au risque

Le SCR de souscription de Cardif Lux Vie s'établit à 236 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 184 millions d'euros). L'augmentation du SCR Souscription Vie est principalement due à la hausse du SCR de rachat massif conséquence d'un l'environnement de taux plus favorables.

Le SCR de souscription est constitué des modules Vie et Santé et se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros, montant net, au</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
SCR Souscription Vie	236	184
SCR Souscription Santé		
TOTAL SCR RISQUE DE SOUSCRIPTION	236	184

Le **module Vie** comme les risques biométriques, de rachats et de frais de gestion des contrats d'épargne et de prévoyance, est l'agrégation de plusieurs sous-modules de risques tels que définis par Solvabilité 2.

Les principaux sous-modules de risques sur lesquels Cardif Lux Vie est exposée sont :

- Le sous-module de **risque de dépenses** qui évalue l'impact d'une augmentation de 10% des coûts et de 1% de l'inflation.

Le risque de dépenses auquel est exposé Cardif Lux Vie peut résulter d'une mauvaise estimation, d'une inflation des dépenses plus élevée que prévue, d'une baisse des frais de gestion prélevés sur encours liée à une baisse des volumes d'affaires, des dépassements de dépenses, des changements réglementaires et des changements dans l'ensemble de l'entreprise.

- Le sous-module de **risque de rachats** qui évalue l'impact d'une évolution des rachats en retenant le choc le plus sensible entre :
 - o une baisse ou une hausse permanente de 50% du taux de rachat,
 - o un rachat massif de 40%.

Cardif Lux Vie est sensible au choc de rachats massifs provenant essentiellement des contrats en unités de compte où les profits futurs dépendent principalement de la durée des passifs dans le portefeuille.

- Les sous-modules de risques biométriques (**risque de mortalité, risque de longévité et risque d'invalidité**) évaluent l'impact d'une dégradation ou une amélioration de l'espérance de vie des assurés. Le portefeuille étant principalement composé des contrats d'épargne, ces risques biométriques ont un impact faible sur le SCR Souscription Vie.

C.1.c Concentration

Les risques de souscription présentent **une concentration individuelle significative**, en raison de l'activité Wealth Management de Cardif Lux Vie. Afin de limiter ce risque, Cardif Lux Vie s'est doté d'une gouvernance de souscription des contrats importants.

En assurance prévoyance, la politique de réassurance permet de limiter les risques dits « de pointe » (expositions individuelles élevées).

C.1.d Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

Le dispositif de suivi et de gestion du risque de souscription repose sur une gouvernance et des processus documentés. La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois au sein de Cardif Lux Vie et au niveau du Groupe BNP Paribas Cardif en fonction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital selon Solvabilité 2 et de la rentabilité estimée des contrats considérés.

L'expérience acquise et l'analyse du marché permettent d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par le Conseil d'administration de Cardif Lux Vie.

Les clauses contractuelles permettent d'encadrer ce risque, lorsque le cadre réglementaire et commercial le permet telles que la sélection médicale pour les produits offrant des sommes assurées importantes, ou des clauses de retarification prévues au contrat en cas de hausse des coûts ou de dérive de la sinistralité, et la limitation de la durée des garanties.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Son objectif est de protéger Cardif Lux Vie contre trois principaux risques :

- le risque dit « de pointe », lié à une exposition à un risque individuel dépassant un seuil déterminé, appelé « plein de rétention » ;
- le risque de catastrophe lié à une exposition au risque sur un événement unique à faible occurrence mais à très fort impact financier (risque de concentration) ;
- le risque sur les nouveaux produits, lié à une insuffisance de mutualisation, à l'absence de maîtrise des bases techniques ou à une incertitude sur les données des assurés.

En Epargne, le risque de souscription est géré au moyen d'un suivi et d'un encadrement de la collecte du Fonds Général afin de limiter les effets de dilution sur le taux de rendement des actifs.

Par ailleurs, Cardif Lux Vie limite l'exposition au risque lié à la présence de taux minimum garanti dans ses contrats.

Suivi du risque

Le suivi périodique des risques de souscription est réalisé à plusieurs niveaux. D'une part au moyen des campagnes de contrôle sur le respect des délégations dans la prise de risques et sur les bases techniques en vigueur et enfin par l'analyse trimestrielle des résultats techniques. Par ailleurs, des indicateurs clés de suivi du risque de souscription sont inclus dans le rapport trimestriel sur les risques de Cardif Lux vie (cfr B.3.b).

C.1.e Stress tests et analyses de sensibilité

Au moment de la tarification, l'approbation d'un produit requiert une analyse systématique de scénarios défavorables (stress tests) ou très défavorables (crash tests). Ces analyses sont réalisées sur le même horizon que le scénario central.

C.2 Risque de marché

C.2.a Définition

Le risque de marché est le risque de pertes de valeur liées aux mouvements défavorables des marchés financiers. Ces mouvements défavorables se reflètent notamment par des variations de prix (taux de change, obligations, actions et matières premières, produits dérivés, immobilier etc.) et résultent de fluctuations des taux d'intérêt, des *spreads*, des volatilités ou des corrélations.

C.2.b Placements de Cardif Lux Vie

La composition du portefeuille de placements de Cardif Lux Vie et sa sensibilité au risque de marché sont expliquées comme suit par grandes classes de passif d'assurances :

Portefeuille de placement en couverture du passif de Fonds Général, de prévoyance et des fonds propres

Le portefeuille de placements de l'actif général (Fonds Général, prévoyance et fonds propres) est principalement composé de titres obligataires (79%) et de fonds collectifs d'investissement (16%) comme renseigné ci-dessous :

En millions d'euros au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Valeur de marché	%	Valeur de marché	%
Immobilier	-	-	-	-
Participations	155	1.53%	146	1.47%
Actions cotées	327	3.23%	262	2.65%
Obligations	8 002	79.08%	7 924	80.10%
Obligations d'états	2 517	24.88%	2 148	21.72%
Obligations d'émetteurs privés	5 329	52.66%	5 549	56.10%
Obligations structurées	156	1.54%	226	2.29%
Titres garantis	-	-	-	-
Fonds collectifs	1 602	15.83%	1 534	15.51%
Fonds actions	635	6.28%	506	5.12%
Fonds obligataires	372	3.68%	365	3.69%
Fonds monétaires	287	2.83%	447	4.52%
Fonds d'allocation d'actifs	-	-	-	-
Fonds immobiliers	174	1.71%	146	1.47%
Fonds alternatifs / Infrastructures / Private Equity	128	1.26%	60	0.61%
Autres	7	0.07%	11	0.11%
Dérivés	20	0.20%	13	0.13%
Autres placements	7	0.07%	6	0.06%
Dépôts	6	0.06%	7	0.07%
TOTAL DES PLACEMENTS DES FONDS GÉNÉRAUX	10 119	100%	9 892	100%

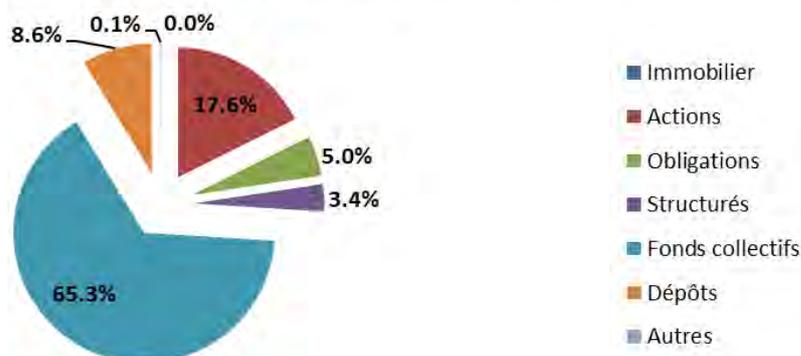
Pour cet actif général, le risque de marché est principalement porté par Cardif Lux Vie qui garantit les engagements au passif à ses assurés. C'est ainsi qu'à travers sa politique de la Personne Prudente, Cardif Lux Vie investit dans des classes d'actifs lui permettant à minima de respecter ses engagements auprès de ses preneurs d'assurance.

Le portefeuille de placement de l'actif général est exposé aux risques suivants : le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque de crédit obligataire, le risque de concentration sur un émetteur, le risque de change et le risque immobilier. Ces expositions aux risques sont décrites ci-dessous.

Portefeuille de placement en couverture du passif des unités de compte

Le portefeuille de placements en représentation des contrats en unités de compte est quant à lui principalement composé de fonds collectifs d'investissement (65%) comme renseigné ci-dessous :

Décomposition des placements des contrats où le risque est porté par le preneur d'assurance



Pour ce portefeuille des contrats en unités de compte, la politique de la Personne Prudente s'applique aussi lors du choix des actifs d'investissement par les preneurs d'assurance. Le risque de marché est principalement porté par les preneurs d'assurance ; néanmoins, il y a un impact sur les revenus de Cardif Lux Vie en cas de baisse des actifs sous gestion.

Le portefeuille de placement des unités de compte est exposé aux risques suivants : le risque de taux d'intérêt, le risque actions, le risque de crédit obligataire, le risque de change et le risque immobilier. Ces expositions aux risques seront décrites ci-dessous.

C.2.c Exposition au risque

Le SCR de marché de Cardif Lux Vie s'élève à 579 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 494 millions d'euros).

En millions d'euros, montant net, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Risque de taux	43	19
Risque actions	314	212
Risque immobilier	23	41
Risque de différentiel de taux	214	248
Risque de concentration	12	2
Risque de change	117	70
Effet diversification	-143	-99
TOTAL SCR RISQUE DE MARCHÉ	579	494

Les six sous-modules de risque composant le SCR de marché sont les suivants :

- **Le sous-module de risque de taux** vise à quantifier le besoin en capital nécessaire pour faire face à l'impact sur la valeur du bilan d'une évolution de la courbe des taux à la hausse ou à la baisse. Le besoin en capital est égal à l'impact maximal entre la déviation suite à la hausse de la courbe de taux et celle suite à la baisse de la courbe de taux. Pour chaque maturité, les chocs à la hausse ou à la baisse sont exprimés en proportion des taux d'intérêts.

La charge en capital relative à ce sous-module est faible au regard de l'exposition aux instruments de taux en raison de l'environnement de taux bas actuel.

Les chocs de taux appliqués aux actifs sont absorbés en grande partie par l'ajustement du taux d'actualisation des passifs. En conséquence, l'écart de durée des actifs, plus courte que celle des passifs, génère l'essentiel du SCR de ce sous-module. Il trouve son origine dans la prudence requise pour fixer l'horizon de placement des actifs compte tenu de l'option de rachat à tout moment des passifs. Il est donc nécessaire de pouvoir faire face à une accélération de l'écoulement des passifs.

Par ailleurs, les expositions à un taux minimum garanti sont faibles et n'ont donc qu'un impact limité sur le SCR du sous-module de risque de taux.

La capacité d'absorption par les passifs des autres chocs (action, immobilier, différentiel de taux) provient uniquement de l'ajustement éventuel de la participation aux bénéficiaires. Elle est donc proportionnellement moins élevée que dans le cas des chocs de taux.

- **Le sous-module de risque actions** représente 43% du SCR de marché avant diversification au 31 décembre 2021 (2020 : 36%). Ce sous-module est significatif compte tenu du portefeuille de placement des unités de compte majoritairement investi dans des fonds collectifs d'investissement et du niveau de choc appliqué égal à 39% pour les actions listées dans un pays membre de l'Espace Economique Européen ou de l'OCDE et 49% pour les autres actions.

Afin d'éviter les comportements pro-cycliques, ce choc est corrigé par un mécanisme d'ajustement symétrique dit « dampener » : il permet d'atténuer le choc actions lorsque les marchés sont en bas de cycle, et de l'augmenter lorsque les marchés sont en haut de cycle et que la probabilité de baisse est importante. Au 31 décembre 2021, le « dampener » est de 6.88% (2020 : -0.48%), et les chocs appliqués s'élèvent alors à 45.88% ou 55.88% selon le type d'action (2019 : respectivement 38.52% et 48.52%).

- **Le sous-module de risque immobilier** mesure l'impact de la baisse des marchés immobiliers sur la valeur des actifs. Il consiste à faire diminuer instantanément de 25% la valeur de marché de l'actif immobilier. La charge en capital est cohérente avec l'exposition de Cardif Lux Vie.

- **Le sous-module de risque de différentiel de taux** représente 30% du SCR de marché avant diversification au 31 décembre 2021 (2020 : 42%).

Ce sous-module vise à quantifier le besoin en capital correspondant au risque d'une évolution à la hausse des *spreads* de crédit (écart de taux actuariel entre le taux d'une obligation et le taux d'un emprunt d'Etat équivalent sans risque). Le choc de *spread* est fonction de la durée et de la notation des produits de taux et porte uniquement sur les obligations d'entreprises et les obligations émises par les états non européens, considérant que les obligations émises par les états européens ne sont pas soumises au risque de *spread*. Comme le risque de taux, son évolution est en lien avec la composition du portefeuille obligataire.

- **Le sous-module de risque de change** vise à quantifier le coût en capital du risque de dépréciation de 25% des devises étrangères par rapport à l'euro. L'exposition de Cardif Lux Vie résulte des titres libellés en devises étrangères et détenus par le Fonds Général et les unités de compte.

- **Le sous-module de risque de concentration** est détaillé dans le paragraphe ci-dessous.

C.2.d Concentration

La gouvernance de la Gestion d'Actifs édicte les règles de dispersion des actifs. Ces règles sont déclinées dans les conventions de gestion des Fonds Généraux et précisent les ratios de dispersion par émetteur sur instrument de taux et catégorie de rating.

C.2.e Gestion et suivi du risque

Gestion et réduction du risque

Cardif Lux Vie s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour calibrer son allocation d'actifs stratégique et pour mesurer ses risques d'ajustement actif-passif.

La **politique d'investissement** dicte le cadre applicable à la gestion d'actifs. Elle définit les principes permettant de faire correspondre la structure des portefeuilles d'actifs avec les engagements pris vis-à-vis des assurés lors de la vente des contrats d'assurance, tout en optimisant le retour sur investissement attendu par rapport à la limite de risque fixée.

La mise en œuvre de la politique d'investissement est encadrée pour chaque portefeuille par une **convention de gestion** qui précise les limites d'investissement en fonction des classes d'actifs.

Les **études actif-passif** permettent de projeter les flux attendus tant sur les actifs que sur les passifs du Fonds Général. Elles permettent notamment d'ajuster la durée des actifs en fonction du profil des différents passifs.

L'exposition au risque de marché est également suivie au travers d'**études spécifiques et ciblées** telles que la revue trimestrielle des émetteurs obligataires, ou la revue des titres en situation de moins-value latente.

Par ailleurs, Cardif Lux Vie est exposé au **risque de change** lié à ses investissements en devises. La position de change résulte pour l'essentiel des titres en monnaie étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement. La politique de Cardif Lux Vie consiste à couvrir les expositions sur les devises liquides tout en maintenant une sensibilité limitée du ratio de solvabilité aux variations de change.

Suivi du risque

Le risque de marché est suivi au travers du contrôle du respect des conventions de gestion d'une part et d'autre part par les comités de gestion d'actifs.

Le **suivi périodique** des risques de marché est également réalisé trimestriellement via un reporting émis la fonction de gestion des risques à destination du Local Risk Committee.

Les comités de gestion d'actifs participent au suivi du risque de marché.

C.2.f Stress tests et analyses de sensibilité

Des stress tests sont régulièrement étudiés dans le cadre des études actif-passif. Ces stress tests permettent de vérifier la capacité de Cardif Lux Vie à honorer ses engagements dans des situations de marchés financiers défavorables, en tenant compte de l'impact de ces situations sur le comportement des assurés.

Les principaux stress tests portent sur des scénarios de taux bas prolongés, de hausse des taux, d'écartement de spread de crédit, de chute des actions et de faible rendement des actions.

Par ailleurs, des stress tests spécifiques peuvent être réalisés à la demande des régulateurs.

Depuis le début d'année 2021, des sensibilités à la hausse et à la baisse aux risques de marché sont réalisées après chaque clôture trimestrielle Solvabilité 2.

C.3 Risque de contrepartie

C.3.a Définition

Le risque de contrepartie est le risque de pertes de valeur liées aux effets du changement de la qualité de crédit des émetteurs de titres, des contreparties ou de tout autre débiteur auquel la Société est exposée. Parmi les débiteurs, les risques associés aux instruments financiers (y compris les banques dans lesquelles la Société détient des dépôts) et les risques associés à des créances liées à l'activité d'assurance (collecte des primes, soldes de réassurance, etc...) sont distingués en deux catégories : le risque de crédit d'actifs et le risque de crédit de passifs.

C.3.b Exposition au risque

Le SCR de contrepartie s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 16 millions d'euros). Il porte à hauteur de 92% sur les expositions à un risque de défaut nées des opérations de réassurance et le dépôt d'espèces dans des établissements de crédit.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
TOTAL SCR RISQUE DE CONTREPARTIE	13	16

C.3.c Concentration

L'**exposition sur les réassureurs** au 31 décembre 2021 porte principalement sur deux réassureurs. Ce sont les traités de réassurance les plus importants. Le risque de **contrepartie** sur ces traités sont réduits par une garantie en dépôt espèce pour la part des engagements en euros. Cette dernière garantie n'est pas reconnue en tant que garantie collatérale selon des dispositions établies par Solvabilité 2.

C.3.d Gestion et réduction du risque

La gestion du risque de contrepartie sur les **réassureurs** est réalisée au travers d'une sélection rigoureuse des contreparties, de la négociation de garanties fournies et d'un suivi régulier des principales expositions.

C.4 Risque de liquidité

C.4.a Définition

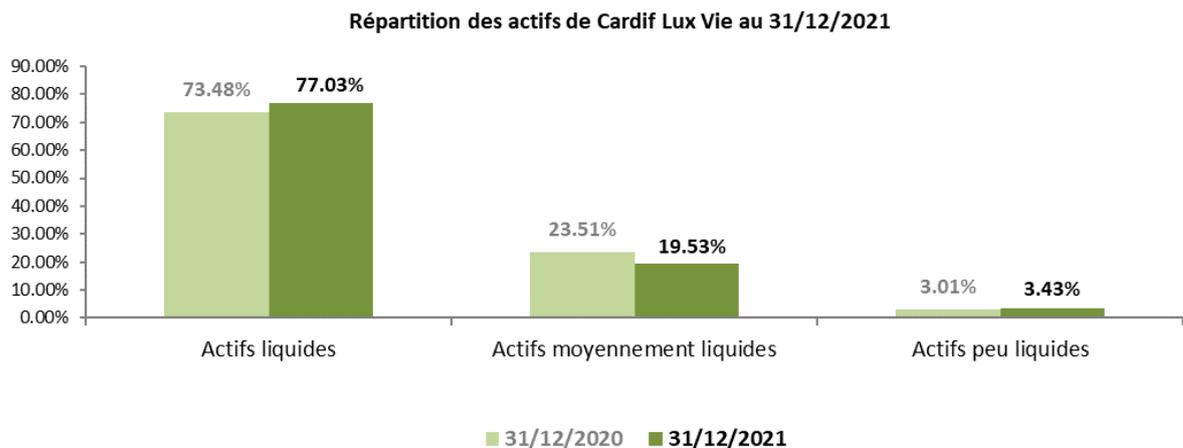
Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, à cause de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté.

C.4.b Exposition au risque

La politique de liquidité décrit les règles permettant d'identifier, mesurer, gérer et contrôler le risque de liquidité.

L'exposition au risque de liquidité est étudiée à minima annuellement. Elle est appréhendée d'une part au travers du suivi de la composition des portefeuilles et d'autre part au travers des études de la Direction Actuariat & Gestion des Risques portant sur la projection des flux de trésorerie attendus à l'actif et au passif du Fonds Général de Cardif Lux Vie.

- **Fonds Général:** La répartition de l'actif selon la liquidité des instruments financiers (actifs liquides, moyennement liquides et peu liquides) est la suivante sur les deux dernières années :



La classification des actifs dépend de leur nature et de leur rating.

Le Fonds Général comporte 3.43% d'actifs classés comme peu liquides. Il s'agit des actifs liés à l'immobilier ainsi que 20% des fonds de Private Equity et Infrastructure.

La part des actifs liquides reste prépondérante. Ce niveau de liquidité permet de faire face à une modification significative du rythme d'exigibilité des provisions mathématiques.

- **Unités de compte :** l'exposition aux actifs alternatifs en pourcentage de l'encours des unités de compte est la suivante sur les deux dernières années : Par actifs dits « alternatifs », l'on fait référence aux produits complexes ou illiquides tels que les « Hedge fonds », les produits structurés, les fonds de private equity, les fonds immobiliers, les produits dérivés et de manière historique et marginale les lignes directes de private equity.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs alternatifs	18.86%	18.78%
dont Fonds Private Equity	1.88%	1.57%

L'exposition aux actifs alternatifs est en légère hausse sur les deux dernières années et inférieure aux seuils d'alerte et limites maximales fixés par le Conseil d'Administration de Cardif Lux Vie. Il s'agit des limites d'acceptation du risque de liquidité sur les unités de compte.

C.4.c Gestion et réduction du risque

- **Gestion et réduction du risque de liquidité au niveau de l'actif**

Agrément des actifs et surveillance de la composition du Fonds Général

- **Agréments des actifs** : D'une part, selon la nature des instruments financiers, des limites d'investissement sont fixées dans la convention de gestion d'actifs du Fonds Général. D'autre part, dans le choix des supports d'investissement, Cardif Lux Vie tient compte des facteurs de sécurité juridique, de fiscalité si nécessaire, de risque de marché, de contrepartie et de liquidité. Chacun de ces aspects est pris en compte au sein d'une approche globale de diversification et d'adéquation des supports au regard des engagements à couvrir.
Une attention particulière est portée aux actifs les moins liquides compte tenu de leurs risques spécifiques.
- **Surveillance de la composition du Fonds Général** : Le suivi de la répartition de l'actif du Fonds Général selon la liquidité des actifs (actifs liquides, actifs peu liquides et actifs illiquides) et du respect des limites d'investissement fixées dans la convention de gestion, est réalisé trimestriellement via un reporting émis la fonction de gestion des risques à destination du Comité Exécutif.
- Etudes de liquidité dans le cadre des études de gestion actif-passif : Il s'agit de tests d'exigibilité dont l'objectif est de mesurer la liquidité du Fonds Général dans un contexte très défavorable.

Agrément des actifs illiquides et surveillance de la composition des fonds internes

L'objectif est de limiter la part d'encours investie en actifs complexes ou illiquides.

- **Agrément** : La gestion du risque de liquidité pour les fonds internes est réalisée via un processus rigoureux d'agrément impliquant les départements Finance et Juridique et le Comité des engagements.
- **Surveillance** : Un suivi trimestriel de l'exposition des encours en unités de compte est réalisé via un reporting émis la fonction de gestion des risques à destination du Local Risk Committee. Ce suivi est réalisé sur base des limites d'acceptation mentionnées précédemment.

- **Gestion et réduction du risque de liquidité au niveau du passif**

Suivi des taux de rachats

Le suivi régulier de l'évolution des taux de rachat a pour objectif d'anticiper le comportement des assurés, et ainsi d'optimiser l'allocation d'actif et la gestion de liquidité. En effet, les contrats ont une option de rachat à tout moment assortie d'une garantie en capital pour les contrats investis en Fonds Général. Le taux de rachat est suivi trimestriellement via un reporting émis par la fonction de gestion des risques à destination du Local Risk Committee.

Le risque de rachat est toutefois mitigé par la présence de pénalités de sortie pour les contrats investis à plus de 5 millions d'euros dans le Fonds Général.

Suivi de la concentration du passif de Fonds Général

L'objectif est de limiter la concentration du passif sur une petite portion d'assurés pouvant générer un risque de liquidité en cas de sortie massive. Le suivi de la concentration du passif d'assurance est réalisé trimestriellement via un reporting émis la fonction de gestion des risques à destination du Local Risk Committee.

C.4.d Sensibilité

Des études d'adossement actif-passif sont faites afin de mesurer les écarts de liquidités sur le Fonds Général. Les gaps de liquidité ont été analysés avec (scénario central) ou sans les primes liées aux nouvelles affaires sur un horizon de projection de 40 ans. Ces études montrent que Cardif Lux Vie n'est pas soumis à un risque de manque de liquidité des actifs dans un scénario central.

Avec des hypothèses de nouvelle production, les flux entrants permettent de rester en surplus de liquidités tout au long de la projection.

C.5 Risque opérationnel

C.5.a Définition

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance des processus internes ou d'événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels.

Les événements externes ne comprennent ni les défaillances des contreparties, hors cas de fraude de la contrepartie, ni les variations des marchés financiers, qui sont des événements liés aux risques de marché et de liquidité.

Les incidents attribués aux risques de crédit et de marché ne sont pas inclus dans les risques opérationnels, de même que leurs conséquences sur la réputation.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (*conduct risk*), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de souscription; ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

C.5.b Les indicateurs de Risque Opérationnel

Les indicateurs de risque opérationnel sont suivis mensuellement via un reporting émis le département des risques à destination du Local Risk Committee.

Un focus est effectué sur les indicateurs majeurs : nombre de déclarations d'incidents, montant des pertes (en relation avec le risque opérationnel), réclamations clients, nombre de recommandations de l'Audit Interne en cours, etc.

C.5.c Exposition au risque

Le montant du SCR lié au risque opérationnel s'élève à 64 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020: 47 millions d'euros).

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2018
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des provisions mathématiques	56	47	41
SCR lié au risque opérationnel calculé sur la base des primes acquises	64	39	50
TOTAL SCR RISQUE OPERATIONNEL	64	47	50

La hausse du SCR lié au risque opérationnel entre les deux exercices est principalement expliquée par le changement méthodologique suivant : à partir du 31/12/2021, nous intégrons dans les coûts relatifs aux contrats en Unités de Compte (montant contribuant à hauteur de 25% au SCR lié au risque opérationnel) les commissions récurrentes versées au titre de ces contrats.

C.5.d Principales techniques de gestion ou réduction des risques

Pour gérer les risques opérationnels, de non-conformité et de réputation, Cardif Lux Vie s'appuie sur son dispositif général de contrôle interne dans sa double dimension de contrôle permanent et de contrôle périodique.

C.6 Autres risques matériels

Il n'y a pas d'autres risques matériels.

C.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations particulières.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Cardif Lux Vie établit le bilan sous Solvabilité 2 conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2.

D.1 Actifs

L'actif du bilan de Cardif Lux Vie se compose de la façon suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	Référence	Bilan Solvabilité II 2021	Etats Financiers 2021	Bilan Solvabilité II 2020	Etats Financiers 2020
Frais d'acquisition reportés		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	A	-	4	-	8
Impôts différés actifs	B	-	-	-	-
Installation, équipement détenu pour usage propre		2	2	2	2
Placements (hors placements représentant les engagements en UC)	C	10 119	9 143	9 892	8 858
Placements représentant les engagements en UC	C	23 477	23 477	19 790	19 790
Prêts et prêts hypothécaires		-	-	-	-
Avances sur polices		0	0	1	1
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les Provisions techniques	D	6	6	7	7
Dépôts auprès des cédants		-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance		17	17	16	16
Créances nées d'opérations de réassurance		5	5	3	3
Autres créances (hors assurance)	E	184	184	170	169
Trésorerie et équivalent trésorerie		270	270	295	295
Autres actifs		1	1	8	8
ACTIF		34 081	33 109	30 184	29 157

Les lettres A à E renvoient aux méthodes d'évaluation décrites ci-dessous. Les autres postes n'amènent pas de commentaires particuliers par rapport aux méthodes de valorisation retenues pour la préparation des états financiers.

Réconciliation avec les états financiers et méthodes d'évaluation des actifs :

Conformément à l'Article 75 a) de la Directive, les actifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

Les placements représentant les engagements en unités de compte sont évalués au prix du marché dans les états financiers selon les mêmes méthodes de valorisation que celles retenues pour Solvabilité 2.

En millions d'euros, au 31 décembre	Référence	Montants 2021	Montants 2020
Mise en juste valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels	A	-	4
Effet impôts sur les retraitements	B	-	-
Mise en juste valeur des actifs financiers	C	976	1 034
Evaluation de la part des cessionnaires dans les provisions techniques	D	-	0
Mise en juste valeur des autres créances	E	1	1
TOTAL DES RETRAITEMENTS		973	1 028

A. Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont reconnus pour une valeur nulle. Dès lors qu'ils sont identifiables et qu'il existe un marché actif pour des biens similaires, ils sont alors évalués à leur valeur de marché.

B. Impôts différés actifs

Les impôts différés sont déterminés suivant la méthode décrite au paragraphe D.5 (Autres informations). Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

C. Placements financiers

Les actifs financiers sont classés à l'actif du bilan selon les Codes Complémentaires d'Identification (codes CIC selon l'acronyme anglais) définis par EIOPA.

Les placements financiers sont évalués au prix de marché afin d'en déterminer la valeur actuelle. Le prix de marché représente la dernière valeur de cotation connue de l'exercice ou la valeur à laquelle un placement pourrait être cédé, estimée avec prudence et bonne foi.

La valeur de marché des actifs financiers est déterminée en utilisant, soit des prix obtenus directement à partir de données de marché, soit des prix résultant des techniques de valorisation calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

- **Les actions émises par des participations** sont des actions non cotées, lesquelles sont valorisées à hauteur de la quote-part de situation nette ajustée (conformément à la méthode « AEM, adjusted equity method »).
- **Les actions** (autres que des participations¹), **les obligations, les fonds collectifs d'investissement et les autres placements** sont principalement valorisés en utilisant des cours sur des marchés actifs, pour des actifs identiques « Quoted Market Price (QMP) » ou pour des actifs similaires « Quoted Market Price for Similar assets (QMPS) ». Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix. En l'absence de cours sur des marchés actifs, la Société utilise des techniques de valorisation (voir paragraphe D.4).

Les placements représentant les engagements en **unités de compte** sont principalement valorisés en utilisant des cours sur des marchés actifs, pour des actifs identiques « Quoted Market Price (QMP) ». En l'absence de cours sur des marchés actifs, la Société utilise des techniques de valorisation (voir paragraphe D.4).

¹ i.e. « autres que les actions émises par des Sociétés qui sont des participations au sens de la Directive Solvabilité 2 ».

La répartition des placements par méthode de valorisation est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Total	Cours coté (actifs semblables ou similaires)	Méthode alternative de valorisation	Mise en équivalence corrigée	Total	Cours coté (actifs semblables ou similaires)	Méthode alternative de valorisation	Mise en équivalence corrigée
Participations	155	-	-	155	147	-	-	147
Actions cotées	327	327	-	-	261	261	-	-
Obligations souveraines	2.517	2.517	-	-	2.148	2.148	-	-
Obligations d'Entreprise	5.329	5.329	-	-	5.549	5.549	-	-
Obligations structurées	156	156	-	-	226	226	-	-
Fonds d'investissement	1.602	1.271	332	-	1.534	1.310	224	-
Dérivés	20	-	20	-	13	-	13	-
Dépôts auprès des établissements de crédit	6	6	-	-	7	7	-	-
Autres placements	7	7	-	-	6	6	-	-
Placements (hors placements représentant les engagements en UC)	10.119	9.612	352	155	9.892	9.507	237	147
Placements représentant les engagements en UC	23.477	20.500	2.977	-	19.790	17.310	2.480	-

D. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La méthode d'évaluation des provisions techniques cédées suit les mêmes principes que les provisions techniques décrites au paragraphe D.2. Au 31 décembre 2021, les provisions techniques cédées s'élèvent à 5.9 millions d'euros (2020 : 7,8 millions d'euros).

E. Autres créances

La créance relative aux avances de taxe payées par Cardif Lux Vie pour les clients résidents fiscaux italiens est valorisée à leur juste valeur en actualisant les flux financiers de recouvrement attendus de la part de l'administration fiscale italienne au taux sans risque majoré du spread de l'émetteur à la date d'évaluation.

D.2 Provisions techniques

D.2.a Synthèse des provisions techniques par *line of business* Solvabilité 2

En millions d'euros, au	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge pour risque	Total	BEL - Meilleure estimation des passifs	Marge pour risque	Total
Santé similaire à la non vie	-	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-	-	-
Vie (hors santé, indexés et unités de compte)	9 200	46	9 246	9 091	41	9 132
Contrats indexés et unités de compte	23 184	137	23 321	19 648	100	19 748
Vie (hors santé)	32 384	183	32 567	28 739	141	28 880
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	32 384	183	32 567	28 739	141	28 880

L'évolution du Best Estimate of Liabilities (BEL) est expliquée par la hausse des engagements dans les états financiers (principalement sur les unités de compte).

D.2.b Réconciliation avec les états financiers

En millions d'euros, au 31 décembre	Bilan Solvabilité II 2021	Etats financiers 2021	Bilan Solvabilité II 2020	Etats financiers 2020
Provision technique brute - Non vie hors santé	-	-	-	-
Provision technique brute - Santé similaire à la non vie	-	-	-	-
<i>Meilleure Estimation</i>	-	-	-	-
<i>Marge de risque</i>	-	-	-	-
Provision technique brute - Santé similaire à la vie	-	-	-	-
<i>Meilleure Estimation</i>	-	-	-	-
<i>Marge de risque</i>	-	-	-	-
Provision technique brute - Vie (hors santé, UC ou indexés)	9 246	8 395	9 132	8 192
<i>Meilleure Estimation</i>	9 200	-	9 091	-
<i>Marge de risque</i>	46	-	41	-
Provision technique brute - UC ou indexés	23 321	23 477	19 748	19 790
<i>Meilleure Estimation</i>	23 184	-	19 648	-
<i>Marge de risque</i>	137	-	100	-
SOUS TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DONT MEILLEURE ESTIMATION DES PASSIFS	32 567	31 871	28 880	27 983

L'écart entre les provisions techniques comptables et Solvabilité 2 s'explique principalement par la prise en compte dans les calculs des éléments suivants :

- les plus-values latentes ;
- les participations bénéficiaires futures ;
- la marge de risque.

D.2.c Principes de valorisation des provisions techniques

Conformément à l'Article 101 de la loi du 7 Décembre 2015 sur le secteur des assurances élaborée par le CAA et à l'Article 75 b) de la Directive Solvabilité 2, « *La valeur des provisions techniques correspond au montant actuel que les entreprises d'assurance et de réassurance devraient payer si elles transféraient sur le champ leurs obligations d'assurance et de réassurance à une autre entreprise d'assurance ou de réassurance* ».

Les provisions techniques représentent la somme de la meilleure estimation du passif, « *Best Estimate of Liabilities* » (BEL), et de la marge de risque, « *Risk Margin* » (RM).

Le BEL correspond à la valeur probable des flux entrants et sortants du portefeuille au 31 décembre 2021, actualisés avec la courbe des taux sans risque diminuée du risque de crédit et augmentée de la correction pour volatilité.

La marge de risque est calculée en utilisant la « méthode 2 » des simplifications proposées dans l'orientation 61 des Orientations sur la valorisation des provisions techniques (EIOPA-BoS-14/166). Cette méthodologie se fonde sur la projection des sous-modules de risque en proportion de certains indicateurs appelés « *drivers* » afin de calculer les SCR de référence futurs.

D.2.d Méthodes d'évaluation des provisions techniques – Général

Modèles de projection

La projection des flux s'effectue sur un horizon de 40 ans à l'aide de modèles déterministes et stochastiques locaux. Les flux projetés sont estimés en utilisant la meilleure estimation des hypothèses dont les lois de mortalité, de rachats, de sinistralité en invalidité, d'inflation, de frais et d'écoulement des sinistres. En cas de présence d'options et garanties financières, dont la participation bénéficiaire, les calculs stochastiques sont réalisés pour leur évaluation dans le respect de la structure des scénarii économiques en risque neutre.

D.2.e Méthodes d'évaluation des provisions techniques- Epargne et Prévoyance

Limite des contrats

La limite des contrats est définie comme la date à laquelle l'assureur a le droit unilatéral de mettre fin au contrat, de refuser les primes ou de modifier les primes de manière à refléter le risque. Une analyse des conditions générales des contrats, des conventions avec le partenaire et de la réglementation locale est nécessaire afin de définir la frontière de chaque risque et génération de contrats.

D.2.f Niveau d'incertitude associé à la valeur des provisions techniques

Les principaux facteurs d'incertitude identifiés sur les provisions techniques sont distingués suivant deux sources, à savoir les risques liés aux processus et les risques de modèle.

Risques liés aux processus

Les risques liés aux processus sont mitigés par le biais de contrôles qui sont réalisés à chaque étape de calcul du processus Solvabilité 2. Des contrôles spécifiques ont été identifiés dans la gouvernance sur la qualité des données et ont été implémentés tout au long des travaux. Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas Cardif opère des contrôles sur les calculs de Cardif Lux Vie.

Risques de modèle

La valeur des provisions techniques repose sur des projections de flux de trésorerie sur un horizon long et exige la formulation d'hypothèses et l'utilisation de modèles. Cet exercice suppose le recours au jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des calculs. A ce titre, la valeur des provisions techniques comporte une part d'incertitude.

D.2.g Courbe des taux

Cardif Lux Vie utilise la courbe des taux sans risque communiquée par l'EIOPA, à laquelle vient s'ajouter le Volatility Adjustment (VA).

En revanche, la Société a fait le choix de ne pas retenir les mesures transitoires suivantes :

- le « matching adjustment » ;
- la mesure transitoire sur les taux d'intérêt ;
- la mesure transitoire de déduction.

Le Volatility Adjustment relatif à la courbe de taux en euros communiqué par l'EIOPA et utilisé pour les calculs au 31 décembre 2020 est au maximum de 0.03% (2020 : 0.07%).

D.3 Autres passifs

La valorisation des autres passifs dans le bilan de Cardif Lux Vie est expliquée ci-dessous :

En millions d'euros, au 31 décembre	Référence	Bilan Solvabilité II 2021	Etats Financiers 2021	Bilan Solvabilité II 2020	Etats Financiers 2020
Provisions autres que les provisions techniques	A	46	45	51	50
Dettes pour dépôts d'espèces des réassureurs		4	4	6	6
Impôts différés passifs	B	55	-	20	-
Dettes envers les établissements de crédits	C	32	32	46	45
Dettes nées d'opérations d'assurance		255	255	170	170
Dettes nées d'opération de réassurance		4	4	3	3
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)		97	97	65	65
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	D	364	311	359	311
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		0	0	0	0
PASSIF		857	748	720	650

Les notes A à D renvoient aux méthodes d'évaluation des autres passifs décrites ci-dessous.

Réconciliation avec les états financiers et méthodes d'évaluation des autres passifs :

En millions d'euros, au 31 décembre	Référence	Montants 2021	Montants 2020
Réévaluation des engagements sociaux	A	1	1
Effet impôts sur les retraitements	B	55	20
Réévaluation des dettes envers les établissements de crédit	C	0	1
Réévaluation des dettes subordonnées	D	53	48
TOTAL DES RETRAITEMENTS		109	70

Conformément à l'Article 75 de la Directive, les autres passifs sont valorisés « au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».

A. Provisions autres que les provisions techniques

Ces provisions se composent majoritairement des provisions d'impôts sur le revenu, ainsi que des provisions pour autres risques et charges liées aux contentieux et les provisions pour engagements sociaux.

Le retraitement entre le bilan local et les montants Solvabilité 2 est lié à la réévaluation des provisions pour engagements sociaux. Les engagements sociaux sont constitués par les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite) et les autres avantages à long terme (primes liées à l'ancienneté). L'évaluation de ces engagements de retraite est faite sur la base de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations futures, et diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

B. Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs sont des passifs d'impôts. Ils sont déterminés suivant la méthode décrite dans les Autres informations, au paragraphe D.5.

C. Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont évaluées à leur juste valeur en actualisant leurs flux financiers futurs au taux sans risque majoré du spread de l'émetteur à la date d'émission.

D. Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont évaluées à leur juste valeur en actualisant leurs flux financiers futurs au taux sans risque majoré du spread de l'émetteur à la date d'évaluation.

D.4 Méthodes alternatives de valorisation

En l'absence de cours sur des marchés actifs, la Société s'appuie sur les informations à sa disposition notamment les états financiers, des relevés de banques dépositaires ainsi que d'autres sources jugées pertinentes afin d'estimer la valeur actuelle des placements.

Les méthodes de valorisation généralement utilisées sont les suivantes :

- **Les fonds alternatifs (fonds immobiliers, commodities, Hedge Funds...)** sont généralement valorisés sur base des valeurs liquidatives publiées par les teneurs de registre des fonds concernés.
- **Les fonds de Private Equity** sont généralement évalués sur base des valeurs liquidatives publiées par la Société de gestion éventuellement ajustées des appels de fonds/distributions intervenus depuis la date de calcul.
- Les investissements directs en actions, obligations, certificats... émis par des entreprises non cotées en bourse (dits **Private Equity Pur**) sont généralement évalués sur la base des informations à disposition principalement des états financiers ou des rapports d'expert.
- **Les produits structurés** sont généralement évalués sur la base de valorisations mises à disposition par le structureur.
- **Les dépôts** (autres que ceux assimilables à de la trésorerie) sont évalués à leur valeur nominale qui correspond à leur juste valeur.
- **Les instruments dérivés** négociés de gré à gré sont généralement évalués sur base des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

D.5 Autres informations

Les impôts différés sont calculés sur la base des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs du bilan Solvabilité 2 et leur valeur fiscale.

Les crédits d'impôts et déficits fiscaux reportables en avant sont reconnus et évalués conformément aux normes IFRS.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementation fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs sont constatés au bilan s'il peut être démontré que des profits taxables futurs pourront les absorber dans un délai raisonnable.

Les impôts différés actifs et les impôts différés passifs peuvent être compensés si et seulement si :

- ils concernent des impôts prélevés par la même autorité fiscale et sur la même entreprise imposable,
- il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible.

E. Gestion du Capital

E.1 Fonds propres

E.1.a Objectifs et politique de gestion des fonds propres pour couvrir le SCR/MCR

Le suivi du capital réalisé par Cardif Lux Vie vise à s'assurer d'une structure en capital optimisée et suffisante, afin de répondre aux exigences prudentielles et de garantir une résilience financière suffisante.

Cardif Lux Vie retient les mesures « *grand fathering* » relatives à la qualification des fonds propres mais a choisi de se situer en mesures cibles pour le calcul du SCR.

La **Politique de Gestion du Capital** de Cardif Lux Vie est fondée sur les principes suivants :

- Assurer un niveau de fonds propres tel qu'à la suite d'un choc bicentenaire et une absorption de 90% du SCR, il serait encore suffisant pour permettre à Cardif Lux Vie de continuer à exercer son activité ;
- Couvrir au moins à 100% le SCR défini dans le cadre de l'évaluation ORSA (Pilier II) ;
- Structurer de façon optimale les fonds propres, en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation ;
- En fonction des niveaux de ratio de solvabilité observés et des projections menées dans le cadre de l'ORSA, des actions correctrices d'ajustement des fonds propres peuvent être initiées.

E.1.b Faits marquants de l'exercice

Cardif Lux Vie a procédé à une distribution de dividendes de 87 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2021. Une distribution de 30 millions d'euros est prévue pour paiement après validation par le Conseil d'administration.

E.1.c Structure, montant et qualité des fonds propres

Les **fonds propres disponibles** s'élèvent à 987 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 943 millions d'euros) et sont composés des éléments suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social	319	319
Prime d'émission	2	2
Réserve de réconciliation	301	262
Dettes subordonnées	364	359
Total des Fonds propres	987	943

La réserve de réconciliation de 301 millions d'euros (2020 : 262 millions d'euros), éligible aux fonds propres de niveau 1, se décompose comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultats et réserves du bilan comptable	135	202
Retraitements Solvabilité II	166	60
Impacts sur les profits futurs net d'impôts	210	102
Autres retraitements	-	42
Distribution prévue	30	-
TOTAL RESERVE DE RECONCILIATION	301	262

Les impacts sur les profits futurs nets d'impôts reflètent les écarts de réévaluation des actifs et passifs en normes Solvabilité 2.

Les **fonds propres sont classés en trois catégories**, graduant ainsi leur qualité, en fonction de leur disponibilité, de leur subordination prioritaire pour la couverture des engagements des assurés et de leur durée.

La composition par catégorie s'appuyant sur les mesures transitoires, s'établit comme suit pour les années 2021 et 2020 :

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3
Capital social	319	319			
Prime d'émission	2	2			
Réserve de réconciliation	301	301			
Dettes subordonnées	364		122	192	50
Total des Fonds propres	987	623	122	192	50

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3
Capital social	319	319			
Prime d'émission	2	2			
Réserve de réconciliation	262	262			
Dettes subordonnées	359		116	193	50
Total des Fonds propres	943	584	116	193	50

E.1.d Fongibilité et transférabilité des fonds propres

Non Applicable.

E.1.e Classification des fonds propres hors mesures transitoires

En millions d'euros, au	31 décembre 2021	Fonds propres de catégorie 1	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3
Capital social	319	319		
Prime d'émission	2	2		
Réserve de réconciliation	301	301		
Dettes subordonnées	242		192	50
Total des Fonds propres	865	623	192	50

En millions d'euros, au	31 décembre 2020	Fonds propres de catégorie 1	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3
Capital social	319	319		
Prime d'émission	2	2		
Réserve de réconciliation	262	262		
Dettes subordonnées	243		193	50
Total des Fonds propres	827	584	194	50

En mesures cibles, les dettes subordonnées classées en fonds propres de niveau 1 en mesures transitoires ne seraient plus admises en éléments de couverture du SCR et du MCR. Ces titres contiennent en effet une clause permettant contractuellement de rembourser, à tout moment, les dettes subordonnées après accord du régulateur, pour changement réglementaire ou survenance d'un événement comptable.

L'ensemble de ces titres non admis hors mesures transitoires s'élevaient à 122 millions d'euros au 31 décembre 2021 (2020 : 116 millions d'euros).

E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR et MCR)

E.2.a Montants de SCR et de MCR

Au 31 décembre 2021, le SCR et le MCR sont respectivement de 690 millions d'euros (2020 : 600 millions d'euros) et de 310 millions d'euros (2020 : 270 millions d'euros). Le MCR est plafonné à 45% du SCR.

En millions d'euros, au	30 décembre 2021	30 décembre 2020
Minimum de capital requis linéaire	415	407
Capital de solvabilité requis - SCR	690	600
Minimum de capital requis plafond	310	270
Minimum de capital requis plancher	172	150
Minimum de capital requis combiné	310	270
Seuil plancher absolu du minimum de capital requis	4	4
MINIMUM DE CAPITAL REQUIS - MCR	310	270

E.2.b Information sur les données servant au calcul du MCR

Les données ayant servi aux calculs des MCR sont :

- les provisions techniques décrites au paragraphe D.2 ;
- les montants des primes émises nettes de réassurance de l'exercice ;
- les capitaux sous risque.

E.2.c Montant de SCR par module de risque

Le SCR au 31 décembre 2021 est de 690 millions d'euros (2020 : 600 millions d'euros). Il est principalement expliqué par la prépondérance du SCR de marché et du SCR de souscription vie (voir section C. Profil de risque).

Les impôts différés reflètent la part d'impôts futurs liés aux profits futurs sur les ajustements Solvabilité 2. La capacité d'absorption des provisions techniques représente l'ajustement de revalorisation par la participation bénéficiaire dans les scénarios de stress.

En millions d'euros, au	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut
Risque de marché	579	1 286	494	1 063
Risque de défaut	13	13	16	16
Risque de souscription vie	236	236	184	184
Risque de souscription santé	-	-	-	-
Risque de souscription non vie	-	-	-	-
Diversification	-	146	-	167
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-	-
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS DE BASE	681	1 367	574	1 127
Risque opérationnel	64	-	47	-
Capacité d'absorption des provisions techniques	-	686	-	554
Capacité d'absorption des impôts différés	-	55	-	20
CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS - SCR	690	-	600	-

L'évolution par module de risque est décrite dans la partie C. Profil de risque.

E.2.d Ratios de couverture

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont respectivement de 143% et de 260% au 31 décembre 2021 (2020 : 157% et 279%).

En millions d'euros, au	31 décembre 2021					31 décembre 2020
	Total	Fonds propres de catégorie 1 non restreints	Fonds propres de catégorie 1 restreints	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 3	Total
Fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis	987	623	122	192	50	943
Fonds propres éligibles au minimum de capital requis	807	623	122	62	-	753
Capital de solvabilité requis (SCR)	690					600
Minimum de capital requis	310					270
Fonds propres éligibles rapportés au capital de solvabilité requis	143%					157%
Fonds propres éligibles rapportés au minimum de capital requis	260%					279%

Le niveau de couverture du SCR est conforme à la politique de gestion du capital de Cardif Lux Vie.

E.2.e Information sur d'éventuels calculs simplifiés

Aucun calcul simplifié n'a été appliqué.

E.2.f Utilisation des USP

Non applicable.

E.3 Option de calcul retenue pour le calcul du SCR (article 304)

La prise en compte de la durée dans l'évaluation du risque actions, conformément à l'article 304 de la Directive 2009/138/EC, n'a pas été utilisée.

E.4 Différences entre la formule standard et le modèle interne

Non applicable.

E.5 Montant des non-conformités avec MCR et SCR

Non applicable.

E.6 Autres informations

Il n'y a pas d'autres informations particulières.

F. Acronymes

AEM	Adjusted Equity Method
ALM	Asset and Liability Management
AUM	Assets Under Management
BEL	Best Estimate of Liabilities
BSCR	Basic Solvency Capital Requirement
CAA	Commissariat aux Assurances
COO	Chief Operating Officer
CRO	Chief Risk Officer
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
Gaap	Generally admitted accounting principles
MCR	Minimum Capital Requirement
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PSE	Prestataire de Services Essentiels
QMP	Quoted Market Price
QMPS	Quoted Market Price for Similar assets
RM	Risk Margin
RFR	Risk Free Rate
S2	Solvabilité 2
SAA	Strategic Asset Allocation
SCR	Solvency Capital Requirement
UC	Unités de compte
VA	Volatility Adjustment

G. Annexes – Etats Quantitatifs Annuels

S.02.01.02 - Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 527 227
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	10 119 482 070
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	155 254 313
Actions	R0100	327 018 260
Actions – cotées	R0110	327 018 260
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	8 002 010 524
Obligations d'État	R0140	2 517 463 111
Obligations d'entreprise	R0150	5 328 506 552
Titres structurés	R0160	156 040 862
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	1 602 148 092
Produits dérivés	R0190	20 173 219
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 019 486
Autres investissements	R0210	6 858 175
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	23 476 643 586
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	198 669
Avances sur police	R0240	198 669
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	5 856 688
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	5 856 688
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	5 856 688
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	16 843 910
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 801 828
Autres créances (hors assurance)	R0380	184 057 716
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	269 760 800
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 407 398
Total de l'actif	R0500	34 080 579 893

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	9 246 215 214
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	9 246 215 214
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	9 200 039 444
Marge de risque	R0680	46 175 770
Provisions techniques UC et indexés	R0690	23 321 192 499
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	23 184 011 815
Marge de risque	R0720	137 180 685
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	46 390 367
Provisions pour retraite	R0760	239 878
Dépôts des réassureurs	R0770	4 154 623
Passifs d'impôts différés	R0780	55 277 267
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	32 367 316
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	255 492 537
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 437 029
Autres dettes (hors assurance)	R0840	97 116 406
Passifs subordonnés	R0850	364 435 947
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	364 435 947
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	399 161
Total du passif	R0900	33 427 718 244
Excédent d'actif sur passif	R1000	652 861 649

S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	981 501 460	2 347 555 842	60 835 817	0	0	0	0	3 389 893 120
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	3 444 244	0	0	0	0	3 444 244
Net	R1500	0	981 501 460	2 347 555 842	57 391 573	0	0	0	0	3 386 448 876
Primes acquises										
Brut	R1510	0	981 501 460	2 347 555 842	60 835 817	0	0	0	0	3 389 893 120
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	3 444 244	0	0	0	0	3 444 244
Net	R1600	0	981 501 460	2 347 555 842	57 391 573	0	0	0	0	3 386 448 876
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	674 991 946	1 066 853 712	100 667 929	0	0	0	0	1 842 513 588
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	1 813 966	0	0	0	0	1 813 966
Net	R1700	0	674 991 946	1 066 853 712	98 853 963	0	0	0	0	1 840 699 622
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	307 754 656	3 686 157 917	110 596 450	0	0	0	0	4 104 509 023
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	1 728	0	0	0	0	1 728
Net	R1800	0	307 754 656	3 686 157 917	110 594 721	0	0	0	0	4 104 507 295
Dépenses engagées	R1900	0	32 420 420	77 382 454	7 321 241	0	0	0	0	117 124 115
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									117 124 115

S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
			BE	FR	GB	IT	MC	
		C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	168 832 381	71 263 837	2 089 535 980	106 148 749	756 382 022	87 409 183	3 279 572 151
Part des réassureurs	R1420	3 444 244	0	0	0	0	0	3 444 244
Net	R1500	165 388 136	71 263 837	2 089 535 980	106 148 749	756 382 022	87 409 183	3 276 127 907
Primes acquises								
Brut	R1510	168 832 381	71 263 837	2 089 535 980	106 148 749	756 382 022	87 409 183	3 279 572 151
Part des réassureurs	R1520	3 444 244	0	0	0	0	0	3 444 244
Net	R1600	165 388 136	71 263 837	2 089 535 980	106 148 749	756 382 022	87 409 183	3 276 127 907
Charge des sinistres								
Brut	R1610	147 314 818	237 751 343	463 890 852	62 165 274	567 280 573	117 273 494	1 595 676 356
Part des réassureurs	R1620	1 813 966	0	0	0	0	0	1 813 966
Net	R1700	145 500 852	237 751 343	463 890 852	62 165 274	567 280 573	117 273 494	1 593 862 389
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	52 437 885	78 775 743	2 819 691 886	200 329 178	565 270 807	13 507 405	3 730 012 903
Part des réassureurs	R1720	1 728	0	0	0	0	0	1 728
Net	R1800	52 436 156	78 775 743	2 819 691 886	200 329 178	565 270 807	13 507 405	3 730 011 174
Dépenses engagées	R1900	16 579 762	13 598 587	54 814 086	3 226 850	14 241 247	1 862 586	104 323 117
Autres dépenses	R2500							0
Total des dépenses	R2600							104 323 117

S.12.01.02 - Provisions techniques vie

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		C0060	Autres assurances vie		Total (vie hors santé, y compris UC) C0150	
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties
				C0040		C0050	C0070		C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	R0030	8 955 883 036		23 184 011 815	0		244 156 408	0	32 384 051 259
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		5 856 688	0	5 856 688
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	8 955 883 036		23 184 011 815	0		238 299 720	0	32 378 194 571
Marge de risque	R0100	33 658 760	137 180 685			12 517 010			183 356 454
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0	
Meilleure estimation	R0120								
Marge de risque	R0130								
Provisions techniques – Total	R0200	8 989 541 796	23 321 192 499		256 673 418				32 567 407 713

S.22.01.01 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	32 567 407 713	0	0	10 744 254	0
Fonds propres de base	R0020	986 956 885	0	0	-8 064 637	0
Excédent d'actifs sur passif	R0030	652 861 649	0	0	-8 064 637	0
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	R0040		0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	986 956 885	0	0	-8 064 637	0
Niveau 1	R0060	744 919 700	0	0	-8 064 637	0
Niveau 2	R0070	192 278 201	0	0	0	0
Niveau 3	R0080	49 758 983	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	689 642 795	0	0	6 295 897	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	806 987 552	0	0	-7 498 006	0
Minimum de capital requis	R0110	310 339 258	0	0	2 833 154	0

S.23.01.01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	318 704 950	318 704 950		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 461 035	2 461 035		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	301 354 953	301 354 953			
Passifs subordonnés	R0140	364 435 947		122 398 763	192 278 201	49 758 983
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	986 956 885	622 520 937	122 398 763	192 278 201	49 758 983
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	986 956 885	622 520 937	122 398 763	192 278 201	49 758 983
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	937 197 902	622 520 937	122 398 763	192 278 201	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	986 956 885	622 520 937	122 398 763	192 278 201	49 758 983
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	806 987 552	622 520 937	122 398 763	62 067 852	
Capital de solvabilité requis	R0580	689 642 795				
Minimum de capital requis	R0600	310 339 258				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	143%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	260%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actifs sur passif	R0700	652 861 649
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	30 340 711
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	321 165 985
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	301 354 953
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	10 091 979
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	10 091 979

S.25.01.01 - Capital de solvabilité requis

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	578 508 071	1 285 573 675	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	13 314 415	13 314 415	
Risque de souscription en vie	R0030	235 552 695	235 685 134	
Risque de souscription en santé	R0040	0	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	0	
Diversification	R0060	-146 282 035	-167 076 581	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	681 093 145	1 367 496 643	

		Value
		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	0
Risque opérationnel	R0130	63 826 916
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-686 403 497
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-55 277 267
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	689 642 795
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	689 642 795

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		C0010
Résultat MCR _{NL}	R0010	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		C0040
Résultat MCR _L	R0200	415 313 774

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	7 999 318 043	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	956 081 724	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	23 184 011 815	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	238 299 720	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		2 518 399 408

Calcul du MCR global		C0070
MCR linéaire	R0300	415 313 774
Capital de solvabilité requis	R0310	689 642 795
Plafond du MCR	R0320	310 339 258
Plancher du MCR	R0330	172 410 699
MCR combiné	R0340	310 339 258
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
Minimum de capital requis	R0400	310 339 258